
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 15 février 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la communauté urbaine de Lyon au cours des exercices 2002 et suivants	
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 30 novembre 2009	(p. 5)
<i>Question</i> préalable de monsieur Thévenot relative à l'invitation à la clôture du cycle "Les débats, le Grand Lyon qui dialogue"	(p. 5)
<i>Interventions</i> sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes	(p. 6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 30 novembre 2009	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 (dossier n° 2010-1259)	(p. 6)
<i>Questions</i> orales	
* <i>Question</i> du groupe Les Verts relative aux procédés alternatifs au salage de la voirie	(p. 30)
* <i>Question</i> du groupe Centriste et démocrate relative à une demande d'organisation d'une commission générale sur le projet Confluence	(p. 31)

Le texte des délibérations n° 2010-1259 à 2010-1320 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 395.

N° 2010-1259	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de mandats spéciaux sur la période du 9 juin au 31 décembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 en date du 12 janvier 2009 -</i>	(p. 6)
---------------------	---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1260	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 3 dite OL 2012 - Convention de participation financière aux travaux principaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1261	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 4 dite OL 2015 - Convention de financement des études d'avant-projet (AVP) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1262	<i>Sathonay Village, Sathonay Camp, Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône, Genay - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux - Convention de participation financière à l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveau -</i>	(p. 10)

N° 2010-1263	<i>Mise en place d'une plateforme mobilité-emploi-insertion dans des secteurs en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération pour la période 2010-2012 - Demande de subvention à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) -</i>	(p. 12)
N° 2010-1264	<i>Charly - Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2010-1265	<i>Grigny - Réhabilitation des carrefours et rues Estragnat / Mayer, Caraca et Sémard - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2010-1266	<i>Limonest - Requalification des places Décurel et Griffon - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2010-1267	<i>Vénissieux - Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2010-1268	<i>La Tour de Salvagny - Aménagement du carrefour rues de Lyon et de la Veyrie - Individualisation totale de l'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2010-1269	<i>Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Tranche C - Convention avec la Ville -</i>	(p. 7)
N° 2010-1270	<i>Villeurbanne - Aménagement de l'avenue Roger Salengro - Troisième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2010-1271	<i>Saint Priest - Voiries de desserte ZAC Berliet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2010-1272	<i>Acquisition d'un véhicule poids lourd pour la direction de la voirie - Transfert d'individualisation d'autorisation de programme des opérations globalisées de voirie 2009 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1273	<i>Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer deux marchés -</i>	(p. 7)
N° 2010-1274	<i>Lyon 3° - Adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Mandat SERL - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux attribué au groupement d'entreprises Spie/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC -</i>	(p. 6)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1275	<i>Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2010 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1276	<i>Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-Cités - Elargissement du périmètre des bénéficiaires - Abrogation de la délibération n° 2003-1322 du 7 juillet 2003 -</i>	(p. 7)
N° 2010-1277	<i>Prestations de conseils juridiques hors contentieux - Lot n° 9 : fiscalité locale et finances publiques - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2010-1278	<i>Modifications du tableau des effectifs -</i>	(p. 8)
N° 2010-1279	<i>Convention de mise à disposition de service avec des communes membres de la Communauté urbaine - Délibération de principe et convention type - Convention avec la commune de Sathonay Village -</i>	(p. 14)
N° 2010-1280	<i>Vaulx en Velin - Ilot Boissier - Rue Robert Saby - Acquisition d'un local pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1281	<i>Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire à Villeurbanne - Participation au financement du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Convention d'application du contrat de projets - Convention financière avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 15)
N° 2010-1282	<i>Grigny, Givors - ZAC de Chantelot - Installation des services urbains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1283	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires électriques d'étage - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1284	<i>Lyon 9° - 368, boulevard de Balmont - Extension et réaménagement du bâtiment Etudes et travaux ET-Nord de la direction de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
---------------------	--	--------

N° 2010-1285	<i>Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2010-1286	<i>Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Programme d'activités 2010 -</i>	(p. 17)
N° 2010-1287	<i>Saint Genis Laval - Restructuration de la station-relais d'eau potable de Darcieux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1288	<i>Opérations globalisées 2010 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1289	<i>Entretien et assistance technique des deux groupes turboalternateurs du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 9)
N° 2010-1290	<i>Contrat Eco-Emballages - Changement du repreneur d'aluminium issu de la collecte sélective - Avenant de substitution -</i>	(p. 9)
N° 2010-1291	<i>Givors - Quai de Givors-Bans - Pesage des boues - Convention 2010-2015 avec la société de distribution d'eau intercommunale -</i>	(p. 9)
COMMISSION URBANISME		
N° 2010-1292	<i>Lyon 7° - Réserves foncières sur le secteur Girondins-Nexans - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
N° 2010-1293	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2010-1294	<i>Villeurbanne - Opération Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières préparatoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2010-1295	<i>Mise en place d'un "fichier commun de la demande locative sociale du Rhône" - Groupement de commandes entre la Communauté urbaine et ABC HLM du Rhône - Autorisation de signer la convention constitutive du groupement - Demandes de subventions auprès du Feder et de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2010-1296	<i>Intervention dans le parc privé ancien - Plafonnement des subventions communautaires en faveur des propriétaires-bailleurs pour le conventionnement des logements -</i>	(p. 9)
N° 2010-1297	<i>Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Fontaines sur Saône - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du vallon des Vosges - Révision de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 9)
N° 2010-1298	<i>Lyon 6° - Espace Brotteaux - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1299	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Semailles ouest - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs après démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1300	<i>Corbas - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 4 - Projet d'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 9)
N° 2010-1301	<i>Limonest - ZAC des Bruyères - Programme des équipements publics (PEP) et réalisation de fouilles archéologiques - Autorisation de signer le traité de concession avec la SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1302	<i>Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Approbation du protocole de liquidation -</i>	(p. 9)
N° 2010-1303	<i>Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion de l'ancien camp militaire - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession avec la SERL - Modification du dossier de création - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP), du projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et du bilan financier prévisionnel - Participations de la Communauté urbaine à la réalisation d'équipements et à l'équilibre et du bilan -</i>	(p. 26)
N° 2010-1304	<i>Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Avenant n° 2 à la convention-cadre signée avec l'Etat - Année 2010 -</i>	(p. 9)
N° 2010-1305	<i>Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) pour son programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention du 23 avril 2009 -</i>	(p. 9)

N° 2010-1306 *Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terrailon - Portage de la vacance de logements liée aux démolitions - Avenant à la convention de participation financière -* (p. 10)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1307 *Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS) pour l'organisation du 3^e forum de l'emploi en économie sociale et solidaire de Lyon, à l'initiative de l'association Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES) -* (p. 27)

N° 2010-1308 *Dispositif régional Securise'ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2010 -* (p. 27)

N° 2010-1309 *Dispositif régional Securise'ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliés pour son programme d'actions 2010 -* (p. 27)

N° 2010-1310 *Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la conférence des maires Rhône-Amont - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 28)

N° 2010-1311 *Attribution d'une subvention à l'association Comité de Bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBELS) pour l'animation économique sur les conférences des maires des Portes du Sud, Lônes et Coteaux du Rhône, vallée de la Chimie et Lyon 7^e - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 28)

N° 2010-1312 *Attribution d'une subvention à l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Soutien au programme d'action 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 28)

N° 2010-1313 *Attribution d'une subvention à la Fédération française de la carrosserie (FFC) pour l'organisation du premier rendez-vous national de la filière camion -* (p. 7)

N° 2010-1314 *Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 29)

N° 2010-1315 *Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 29)

N° 2010-1316 *Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour l'animation économique sur les conférences des maires Nord-Ouest et val d'Yzeron - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 29)

N° 2010-1317 *Attribution d'une subvention au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour l'animation économique sur la conférence des maires Val de Saône - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 29)

N° 2010-1318 *Attribution d'une subvention à la chambre de commerce et de l'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la conférence des maires du Plateau Nord - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 -* (p. 29)

N° 2010-1319 *Cartoon Movie - Forum européen du long métrage d'animation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -* (p. 30)

N° 2010-1320 *Attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes du tremblement de terre intervenu en Haïti -* (p. 7)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 15 février 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 5 février 2010 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

**Rapport d'observations définitives de la
chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes
concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon
au cours des exercices 2002 et suivants**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous allons commencer notre séance par les questions sans débat.

Toutefois, avant de procéder à l'appel nominal, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon au cours des exercices 2002 et suivants.

Ce rapport vous a été transmis avec l'envoi des projets de délibérations à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance. En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir

à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bernard B. (pouvoir à M. Coste), Desbos (pouvoir à M. Vesco), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Mme Tifra (pouvoir à M. Terracher).

**Question préalable de monsieur Thévenot relative à
l'invitation à la clôture du cycle
"Les débats, le Grand Lyon qui dialogue"**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de passer aux interventions demandées concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes, une question préalable a été posée. Monsieur Thévenot, vous avez la parole.

M. THÉVENOT : Monsieur le président, mes chers collègues, vendredi se tenait, dans les locaux de l'Hôtel de Communauté, la clôture du cycle "Les débats, le Grand Lyon qui dialogue".

Nous avons été invités à cette manifestation par un courrier de votre directeur général des services, dans lequel nous relevons des commentaires qui nous surprennent et nous choquent de la part d'un fonctionnaire, même de haut rang, tenu au devoir de réserve. Monsieur Latournerie évoque le fait que le dialogue avec les élus aurait été réservé par le passé à un petit nombre dans les salons des grands restaurants lyonnais mais qu'heureusement, grâce à votre propre impulsion évidemment, la concertation avec les citoyens se serait enfin développée à Lyon.

De qui se moque-t-on ? Vous savez comme moi que les comités d'intérêts locaux, les comités de coordination des associations existent depuis longtemps à Lyon et que, dans les arrondissements, les élus de droite comme de gauche, dont vous étiez comme moi, n'ont pas attendu monsieur Latournerie pour mettre en œuvre le dialogue avec eux.

Cette mise en valeur de la participation citoyenne, si elle est légitime, ne doit pas faire oublier que la concertation avec les élus, y compris ceux de l'opposition, est aussi nécessaire et, comme nous le rappelons souvent sur divers dossiers, et non des moindres, vous avez une fâcheuse tendance à l'oublier. Pas plus tard que la semaine passée, notre collègue Fabienne Lévy, élue de l'opposition dans le premier arrondissement, n'a pas été conviée à la concertation qui s'est déroulée en votre présence sur l'avenir du quartier.

Monsieur le président, vous ne manquez pas de rendre hommage régulièrement à l'action et à l'attitude de Raymond Barre ; vous comprendrez que, sur ce point au moins, je sois d'accord avec vous. Aujourd'hui, pensez-vous que le neuvième arrondissement connaîtrait le développement qui est le sien si Raymond Barre, président de la Communauté urbaine et Henry Chabert, vice-président à l'urbanisme, avaient eu, avec le maire du neuvième arrondissement que vous étiez, le même comportement que vous avez aujourd'hui avec, par exemple, le maire de Meyzieu.

En conclusion, monsieur le président, donnez l'exemple d'une vraie concertation avec tous les élus de notre assemblée et dites à votre directeur général que l'histoire lyonnaise du dialogue avec les citoyens n'a pas commencé en 2001.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je ne crois pas que notre volonté ait été de dire que le dialogue a commencé en 2001. Par contre, dire qu'aujourd'hui les exigences du dialogue sont plus importantes qu'il y a trente ou quarante ans... puisque nous fêtons les quarante ans du Grand Lyon. Les meilleurs auteurs de l'urbanisme ont écrit des dizaines de livres là-dessus et je vous renvoie à Olivier Mongin, à la revue *Esprit*, à une documentation pléthorique sur ce genre de littérature. Monsieur Latournerie a été trop influencé par cette littérature-là ? -dont acte-. Je peux vous dire qu'effectivement, il n'y a jamais eu de dîner feutré pour régler les affaires de la ville dans des salons discrets. Cela se saurait et on l'aurait certainement rapporté avant.

Interventions sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons donc passer aux interventions concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes. J'ai une demande de parole pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; vous avez la parole.

M. BUFFET : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate a également retiré sa demande d'intervention. Il n'y a donc plus de demande. Vous voyez, quand la Chambre régionale des comptes fait des rapports sur le Grand Lyon, ils sont toujours sans débat.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 30 novembre 2009

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 30 novembre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président

N° 2010-1259 - Compte-rendu des décisions prises par M. le président en matière de mandats spéciaux sur la période du 9 juin au 31 décembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2009-0468 en date du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2010-1259. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers pour lesquels la conférence des présidents n'a pas retenu de débat)

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1264 - Charly - Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur du dossier numéro 2010-1264. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. VIAL, rapporteur : Je vous propose d'accepter le projet de délibération concernant la requalification de la route des Condamines à Charly, projet intercommunal entre Charly et Vernaison, qui va permettre la sécurisation des déplacements piétons sur plus de 600 mètres et surtout qui entraînera la création d'un réseau d'égouts d'eaux pluviales qui améliorera la situation au niveau des inondations de Charly et de Vernaison. Ce projet démarre simplement par une étude.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. VIAL.

N° 2010-1265 - Grigny - Réhabilitation des carrefours et rues Estragnat/Mayer, Caraca et Sémard - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1274 - Lyon 3° - Adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Mandat SERL - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux attribué au groupement d'entreprises Spie/Snef/Yvroud/Maïa Sonnier/GFC - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1265 et 2010-1274. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les rapports numéros 2010-1265 et 2010-1274. Il s'agit, pour l'un, de la réhabilitation d'un carrefour à Grigny et, pour l'autre, d'un avenant au marché de travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Barge, Brachet, Bouju, Giordano n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2010-1274 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2010-1266 - Limonest - Requalification des places Décurel et Griffon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur du dossier numéro 2010-1266. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Ce projet concerne la requalification des places Décurel et Griffon à Limonest, avec une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 100 000 €. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1268 - La Tour de Salvagny - Aménagement du carrefour rues de Lyon et de la Veyrie - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1272 - Acquisition d'un véhicule poids lourd pour la direction de la voirie - Transfert d'individualisation d'autorisation de programme des opérations globalisées de voirie 2009 - Direction de la voirie -

N° 2010-1273 - Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer deux marchés - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1268, 2010-1272 et 2010-1273. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT Alain, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. IMBERT A.

N° 2010-1269 - Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Tranche C - Convention avec la Ville - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Touleron comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1269. Monsieur Touleron, vous avez la parole.

M. TOULERON, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la poursuite de l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvadore Allende à Vaulx en Velin.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. TOULERON.

N° 2010-1270 - Villeurbanne - Aménagement de l'avenue Roger Salengro - Troisième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1270. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour cette autorisation de programme qui concerne l'aménagement de l'avenue Roger Salengro à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1271 - Saint Priest - Voiries de desserte ZAC Berliet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2010-1271. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable sur la voirie de desserte de la ZAC Berliet.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1313 - Attribution d'une subvention à la Fédération française de la carrosserie (FFC) pour l'organisation du premier rendez-vous national de la filière camion - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1320 - Attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Handicap international pour son action d'aide aux victimes du tremblement de terre intervenu en Haïti - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1313 et 2010-1320. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les deux rapports numéros 2010-1313 et 2010-1320.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1275 - Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2010 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2010-1275. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2010-1276 - Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-Cités - Elargissement du périmètre des bénéficiaires - Abrogation de la délibération n° 2003-1322 du 7 juillet 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la vice-présidente Guillemot comme rapporteur du dossier numéro 2010-1276. Madame Guillemot, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GUILLEMOT, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'élargissement du périmètre des bénéficiaires des Proxi-Cités.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GUILLEMOT.

N° 2010-1277 - Prestations de conseils juridiques hors contentieux - Lot n° 9 : fiscalité locale et finances publiques - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Darne comme rapporteur du dossier numéro 2010-1277. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2010-1278 - Modifications du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2010-1278. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il convient de prendre en compte une note au rapporteur dans le cadre de cette transformation d'emploi qui crée un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des animateurs.

Au paragraphe : "*Transformations d'emplois, direction de la voirie*", il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Le régime indemnitaire est celui fixé pour la filière animation et pour le cadre d'emplois des animateurs à savoir : IFTS, IAT, IEMP. Les coefficients retenus sont ceux appliqués aux grades équivalents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux décrets en date des 26 décembre 1997 et 14 janvier 2002."

Dans le tableau du "*DELIBERE*", "*direction de la voirie*", à la colonne "*observations*", il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Le régime indemnitaire est celui fixé pour la filière animation et pour le cadre d'emplois des animateurs à savoir : IFTS, IAT, IEMP. Les coefficients retenus sont ceux appliqués aux grades équivalents du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, conformément aux décrets en date des 26 décembre 1997 et 14 janvier 2002."

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2010-1280 - Vaulx en Velin - Ilot Boissier - Rue Robert Saby - Acquisition d'un local pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Bruno Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2010-1280. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. BERNARD Bruno, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BERNARD B.

N° 2010-1282 - Grigny - Givors - ZAC de Chantelot - Installation des services urbains - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2010-1282. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2010-1283 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Remplacement du système de gestion technique centralisée et des 12 tableaux divisionnaires électriques d'étage - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Ollivier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1283. Monsieur Ollivier, vous avez la parole.

M. OLLIVIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. OLLIVIER.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1284 - Lyon 9° - 368, boulevard de Balmont - Extension et réaménagement du bâtiment Etudes et travaux ET-Nord de la direction de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2010-1285 - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

N° 2010-1287 - Saint Genis Laval - Restructuration de la station-relais d'eau potable de Darcieux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1288 - Opérations globalisées 2010 de la direction de la propreté - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la propreté -

N° 2010-1289 - Entretien et assistance technique des deux groupes turboalternateurs du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon - Autorisation de signer un marché - Direction de la propreté -

N° 2010-1290 - Contrat Eco-Emballages - Changement du repreneur d'aluminium issu de la collecte sélective - Avenant de substitution - Direction de la propreté -

N° 2010-1291 - Givors - Quai de Givors-Bans - Pesage des boues - Convention 2010-2015 avec la société de distribution d'eau intercommunale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1284, 2010-1285 et 2010-1287 à 2010-1291. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Il s'agit de plusieurs dossiers : le réaménagement du bâtiment de la direction de l'eau à La Duchère, la rénovation de la station d'épuration à Fleurieu sur Saône, la restructuration de la station-relais de Darcieux, des opérations globalisées de la direction de la propreté, l'entretien et l'assistance technique des turboalternateurs du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon, le contrat avec Eco-Emballages pour la récupération de l'aluminium et le pesage des boues à Givors. Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1296 - Intervention dans le parc privé ancien - Plafonnement des subventions communautaires en faveur des propriétaires-bailleurs pour le conventionnement des logements - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2010-1296. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

N° 2010-1297 - Fontaines Saint Martin - Rochetaillée sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Fontaines sur Saône - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du vallon des Vosges - Révision de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Bouju comme rapporteur du dossier numéro 2010-1297. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le vice-président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BOUJU.

N° 2010-1298 - Lyon 6° - Espace Brotteaux - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1299 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Semailles ouest - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs après démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1300 - Corbas - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 4 - Projet d'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1302 - Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Approbation du protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1305 - Attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) pour son programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention du 23 avril 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1298 à 2010-1300, 2010-1302 et 2010-1305. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable sur les rapports concernant la convention de maîtrise d'œuvre de l'espace Brotteaux, le quartier Semailles à Rillieux la Pape, la procédure de révision simplifiée, le projet d'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Corbas, la liquidation de la ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or et l'attribution d'une subvention au Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU) pour l'année 2010.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Charrier n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2010-1305.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1301 - Limonest - ZAC des Bruyères - Programme des équipements publics (PEP) et réalisation de fouilles archéologiques - Autorisation de signer le traité de concession avec la SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1304 - Aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AGAA) - Avenant n° 2 à la convention-cadre signée avec l'Etat - Année 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la vice-présidente Vullien comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1301 et 2010-1304. Madame Vullien, vous avez la parole.

M. la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Le rapport numéro 2010-1301 concerne la ZAC des Bruyères à Limonest ; ce sont des autorisations de programme. Le rapport numéro 2010-1304 concerne l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, avenant à la convention-cadre signée avec l'État pour l'année 2010. Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2010-1306 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) de Bron Terrailon - Portage de la vacance de logements liée aux démolitions - Avenant à la convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2010-1306. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport qui concerne une opération de renouvellement urbain de Bron Terrailon, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

DEUXIÈME PARTIE

(Dossiers pour lesquels la conférence des présidents a retenu un débat)

N° 2010-1260 - déplacements et voirie - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 3 dite OL 2012 - Convention de participation financière aux travaux principaux avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1261 - déplacements et voirie - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais (OL) - Phase 4 dite OL 2015 - Convention de financement des études d'avant-projet (AVP) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1260 et 2010-1261. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ces deux délibérations sont relatives au déploiement,

au développement et à la modernisation du réseau REAL, très attendu dans l'ouest de l'agglomération lyonnaise - et non pas de l'Olympique lyonnais, comme l'abréviation OL pourrait le laisser croire, car il s'agit bien de l'ouest lyonnais !

Il s'agit de la convention avec RFF pour la participation financière aux travaux principaux pour les phases 3 et 4 à l'horizon 2012 et 2015, concernant les lignes Saint Paul-Lozanne et Sain Bel et Saint Paul-Brignais. Il est à noter que, pour la phase 4, le département du Rhône n'a pas souhaité participer aux côtés de l'État, de la Région, du Grand Lyon et de RFF. Ces travaux permettront d'améliorer, de conforter le maillage du réseau ferré de l'agglomération lyonnaise de façon très significative. Je rappellerai que ces travaux sont inscrits au contrat de plan Etat-Région 2007-2013.

Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la commission, à l'unanimité je crois, si mes souvenirs sont bons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2010-1262 - déplacements et voirie - Sathonay Village - Sathonay Camp - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Genay - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux - Convention de participation financière à l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveau - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1262. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Sur ce rapport, une modification a été apportée, elle sera précisée en fin d'intervention.

Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de RFF, dans le cadre de l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveaux de l'axe Sathonay-Trévoux.

Les études de projet de réouverture de cet axe sont inscrites au contrat des projets Etat-Région 2007-2013 ; et c'est là qu'il convient d'apporter une modification : Simplement, après le paragraphe : "*Les études du projet de réouverture de l'axe ferroviaire Trévoux-Sathonay sont inscrites au contrat de projet Etat-Région 2007-2013*", il convient d'ajouter : "*sur la base de ce qui était convenu par la délibération n° 2007-4560 du conseil de Communauté en date du 18 décembre 2007.*"

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous passons donc aux interventions : le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Il y avait le groupe Mouvement démocrate avant nous.

Monsieur le président, chers collègues, les Verts poussent dans le sens d'une plus grande proximité et une facilité d'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle...

M. LE PRÉSIDENT : Oui, nous avons deux amplis en panne. Ce sera moins fort. Il faut prendre une grosse voix. Allez-y !

Mme BAUME : Je reprends : les Verts poussent dans le sens d'une plus grande proximité et une facilité d'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle, pour des déplacements apaisés, un gain en argent et en ressources.

Concernant le Sathonay-Trévoux, c'est une nécessité face au flux croissants des pendulaires et de tous ses corollaires mais dont le but n'est pas de générer l'accroissement des déplacements. Chaque année, mes collègues conseillers régionaux Verts, que ce soit sur des rapports dédiés ou d'autres, ont porté et continuent de porter l'exigence d'une réouverture ferroviaire garantissant fréquence et simplicité, notamment en intégrant ce projet dans la RUL, en associant bien entendu étroitement le Grand Lyon et le Sytral. Ils ont également rencontré différents acteurs locaux comme le Collectif transport Val de Saône car ce projet avance trop lentement au regard de l'urgence sociale et écologique et des besoins des citoyens ou des territoires. L'argent public doit être une priorité sur ce type d'initiative de transports en commun plutôt que sur d'autres projets anachroniques dont on ne parlera plus : le TOP, le COL par exemple.

3 % des personnes utilisent les transports en commun dans l'ouest lyonnais. C'est bien mais encore trop modeste. Déjà 18 % d'usagers les utilisent dans l'agglomération. L'ouest lyonnais a besoin d'une colonne vertébrale en matière de transports collectifs. Avec ses trois branches, le réseau ferré irrigue largement et finement ces territoires. Mais il ne suffira pas d'accroître la fréquence ou d'améliorer le confort des voyageurs, il faut aussi travailler avec les collectivités, le Grand Lyon entre autres et la SNCF, à la mise en place d'une alternative complète à la voiture.

Aujourd'hui, le projet avance bien et nous nous en félicitons. Demain, la manière de se déplacer dans l'ouest lyonnais sera plus écologique et, pour que notre réseau REAL soit complet autour de l'agglomération, il ne reste plus qu'à s'engager dans le prolongement de la ligne T3 vers le nord de l'Isère à Pont de Chéruy-Crémiéu.

Nous souhaitons que toutes les collectivités concernées comme la nôtre sachent se mettre autour d'une table comme cela a pu être fait pour l'ouest lyonnais et pour Lyon-Trévoux.

Nous voterons bien entendu pour ces rapports. Merci d'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président et mes chers collègues, nous sommes amenés à nous prononcer sur trois dossiers concernant le projet REAL. Je ferai plusieurs remarques d'abord sur chacun des dossiers et d'une manière plus générale.

Concernant la modernisation des axes ferroviaires de l'est lyonnais, il faut souligner que ces actions sont nécessaires. Moderniser les lignes, les voies, les gares et les parkings ne peut que rendre le train plus attractif pour nos concitoyens

et ainsi participer au développement de l'intermodalité des transports collectifs. C'est d'autant plus important pour l'ouest de notre agglomération qui, de par son relief accidenté, n'est qu'un territoire où le véhicule individuel est souvent plus facile à emprunter. Nous pourrions ainsi améliorer la situation.

La Communauté urbaine intervient en participant financièrement aux différentes phases de travaux et d'études, ce qui est positif et montre une volonté politique, mais il importe de souligner que la Région doit bien conserver tout son rôle dans le transport ferroviaire afin que Rhône-Alpes soit une région toujours plus accessible.

Concernant la ligne Sathonay-Trévoux, ce projet me paraît capital pour désengorger le Val de Saône et participer au développement des transports collectifs sur ce territoire. Ceci aidera le nord-ouest de l'agglomération au niveau économique en le rendant plus attractif et plus accessible. Dans ce cadre, il est important de garantir la sécurité des usagers du train et de la route. C'est tout l'objet de la délibération.

Plus généralement, rappelons que REAL signifie "réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise". Nous sommes là face à un projet qui va accompagner la construction de la métropole et du pôle métropolitain qui devrait voir le jour dans quelques mois. Les transports sont en effet un axe prioritaire pour une coopération métropolitaine efficace. L'intégration des territoires ne peut se faire qu'en les reliant entre eux d'abord, aux autres territoires ensuite. Nous montrons d'ailleurs avec intérêt que ce sujet fait partie des quinze actions retenues par la convention de coopération métropolitaine signée la semaine dernière avec Saint Etienne Métropole et la communauté d'agglomération Portes de l'Isère (CAPI).

Notre groupe votera donc ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, la réouverture aux voyageurs de la ligne de Trévoux sur la rive gauche de la Saône est indispensable et sa réalisation est de plus en plus urgente au fur et à mesure que passent les années. Elle figure comme l'une des quatre priorités dans le projet de REAL. C'est un pas en avant.

La population a considérablement augmenté dans la partie de l'Ain du Val de Saône et au nord de la partie du Rhône (Genay, Montanay, Cailloux sur Fontaines). Vous remarquerez à juste titre, dans la délibération du 11 janvier 2010, que l'usage de la voiture particulière est plus important dans le secteur concerné (55 %) que dans l'ensemble de la Communauté urbaine. C'est tout à fait normal quand on connaît la situation : plus d'une voiture sur deux du parking de Saint Germain au Mont d'Or provient de l'Ain. Ces usagers sont obligés de traverser la Saône et, pour cela, de prendre leur voiture alors que la plupart pourraient se rendre par des modes doux à un des arrêts de la ligne de Trévoux. La gare de Sathonay Camp draine des voyageurs de beaucoup plus loin que Rillieux ou Sathonay, de Montanay, de Genay, de Cailloux sur Fontaines, de Fontaines sur Saône et Fontaines Saint Martin. Les usagers viennent en voiture, attirés par l'attrait des huit minutes Sathonay-Part-Dieu.

Enfin, nombreux sont ceux qui, selon leur destination, ayant dû prendre leur voiture, la gardent jusqu'à leur lieu de travail. Cela crée des embouteillages énormes à Neuville sur Saône, le long de la Saône, dans le centre de Caluire et Cuire, ce qui est préjudiciable, certes à la pureté de l'air et aux objectifs de

développement durable mais aussi à la vie des habitants et commerçants de ces voies.

La réouverture de la ligne de Trévoux dans un délai rapide résoudrait en grande partie ces problèmes. Cela fait vingt ans qu'elle figure dans les programmes à chaque élection et le stade des études n'est pas encore terminé. Nous demandons bien sûr une double sécurisation comme sur la ligne LEA. Nous sommes tous sensibles et concernés par la sécurité. Il y a eu malheureusement dans notre pays de nombreux accidents de passages à niveau et l'on ne saurait trop prendre toutes les précautions pour limiter ces risques en les identifiant, pour mettre en place des solutions techniques fiables assurant un transport et un trafic sécurisés pour tous.

Sur la ligne de Trévoux, c'est bien un tram-train Alstom qui est prévu : le Dualis. Issu du tramway Citadis, il a été amélioré pour pouvoir circuler plus vite en dehors des agglomérations sur les rails de RFF mais il garde toutes les caractéristiques du tram en ce qui concerne le freinage et la possibilité de rouler à faible allure.

Nous souhaitons que cette référence à l'accident du 2 juin n'entraîne pas des études trop longues et trop lourdes et surtout que cela n'ait pas d'incidence sur la réalisation de cette ligne dans le temps. Elle est tant attendue et utile à l'intérêt général.

Bien évidemment, notre groupe, monsieur le président, chers collègues, approuvera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

M. OLLIVIER : Monsieur le président, chers collègues, cette courte intervention pour dire notre soutien et notre attente concernant l'ouverture aux voyageurs de la ligne Trévoux-Sathonay Camp. Cette ligne, actuellement emprise ferroviaire, est accessible au fret à raison de deux passages par jour. L'Etat, en raison d'un grand nombre de passages à niveau sur cette ligne et des problèmes de sécurité induits, a demandé aux autorités compétentes de conduire une étude.

Aujourd'hui, cette délibération porte sur la participation financière du Grand Lyon à hauteur de 10 000 €, ce qui lui permet d'être partie prenante dans ce projet, ne laissant donc pas la place vide. Cette emprise foncière constitue une opportunité pour nos communes du val de Saône pour créer une ligne de transports collectifs en site propre et offrir aux habitants de ce secteur une meilleure offre de transports, en s'inscrivant dans une logique de développement durable que nous défendons tous.

Cette étude, gardons-le à l'esprit, ne présage pas du mode de transport qui sera déterminé. Nous pouvons tout imaginer, bus, tramway, train, tram-train. Pour l'heure, nous faisons confiance à notre collègue Michèle Vullien pour défendre et soutenir ce projet avec l'ardeur que nous lui connaissons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. ROCHE : Monsieur le président, chers collègues, dans le prolongement du rapport numéro 2010-1262, je tiens à attirer l'attention de notre assemblée sur les points suivants.

Tout d'abord, l'intérêt qu'il y a aujourd'hui, dans le cadre de cette nouvelle étude, à insister auprès de nos partenaires afin que les

études en cours ne soient plus limitées à la seule préconisation d'un tram-train, si perfectionné soit-il.

Je tiens également à attirer l'attention des élus du val de Saône sur le fait que l'appel à projet de cette étude en cours est conditionné, dès le départ, par des vitesses d'utilisation du train allant de 70 à 100 kilomètres/heure, sur un trajet de 17 kilomètres comportant 38 passages à niveau, 5 viaducs, supportant une voie à sens unique, et ce dans une zone souvent très urbanisée où, de toute évidence, le droit du sol a été appliqué, depuis les années 50, avec quelques adaptations locales.

Donc, à l'analyse de ce dossier, que l'on soit élu ou technicien, s'en tenir à l'hypothèse tram-train sur cet itinéraire c'est fragiliser la réalisation attendue de ce projet indispensable à l'évolution harmonieuse de nos communes et de notre territoire.

À la lecture de ces éléments, tout observateur un peu avisé des problématiques liées aux transports publics est immédiatement surpris par l'optimisme affiché par le maître d'ouvrage. Jamais, dans le contexte actuel, les services de sécurité du ministère des Transports n'autoriseront de telles vitesses de circulation d'un tram-train sur le type d'itinéraire que je viens d'évoquer. C'est pourquoi j'invite les membres de notre assemblée qui possèdent des compétences territoriales, juridiques ou techniques, à s'investir dans des propositions alternatives souples, modernes et performantes, notamment en matière de franchissement de voirie afin que cette nouvelle étude ne rejoigne pas, dans nos archives communales, la pile déjà très volumineuse des projets précédents, dont je précise, pour la petite histoire, que le premier date de 1971, sous la plume de la DDE.

En conclusion, je me félicite que la note au rapporteur indique que cette étude doit être réalisée en fonction des modalités décrites dans notre délibération du 18 décembre 2007. Je cite ce rapport qui évoque la méthode : "en examinant toutes les solutions possibles et originales en termes techniques, juridiques et financiers existant en Europe". C'est exactement, monsieur le président, le fond de mes préoccupations de ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRIAN.

N° 2010-1263 - déplacements et voirie - Mise en place d'une plate-forme mobilité-emploi-insertion dans des secteurs en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération pour la période 2010-2012 - Demande de subvention à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1263. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Il s'agit d'une demande de subvention à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances pour la mise en place d'une plate-forme mobilité-emploi-insertion dans les secteurs de l'agglomération classés CUCS pour la période 2010-2012. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons trois minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, chers collègues, vous ne serez guère surpris qu'en tant que vice-présidente en charge de l'insertion, de l'emploi et de l'économie solidaire, je me réjouis de l'octroi, pour l'ACSE, de 227 200 € dans le cadre de l'appel à projets national "Des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité" lancé en 2009 par l'Etat.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine est chef de file dans la mise en place d'un projet mobilité-emploi-insertion dans des secteurs en CUCS de l'agglomération pour la période 2010-2012. Je suis particulièrement attachée et impliquée dans ce projet qui est véritablement une problématique qui ne peut être le centre d'aucune politique politicienne, ce dont je me réjouis.

Je tiens à rappeler que les quartiers en CUCS ont été très durement touchés par la crise économique et que nous avons, nous, élus, la responsabilité de mettre en œuvre des politiques qui permettent aux populations de ces quartiers d'accéder à un emploi durable. Les actions permettant de réduire les handicaps que cumulent les citoyens les plus défavorisés doivent être encouragées. En effet, les freins pour accéder à l'emploi sont divers et variés : freins psychologiques, freins liés au manque de qualification et, enfin, freins liés à la mobilité. Tous les types de public sont touchés, les femmes à horaires décalés, les 16-25 ans, les seniors. Le transport à la demande, développé depuis 1999, a permis de proposer des solutions pérennes à des femmes dont les besoins de transport étaient particuliers et de favoriser leur emploi.

Aujourd'hui, il est évident que ce type d'action n'est pas adapté à tous les publics. Cependant, la diversité des solutions apportées, comme par exemple la signature d'une convention pour la mise à disposition de véhicules réformés de la Communauté urbaine pour répondre aux besoins des 16-25 ans dans les quartiers en CUCS, ou encore la création de nouvelles lignes de transports en commun pour accéder à des zones industrielles, ainsi que la mobilisation des acteurs ont été déterminantes pour l'octroi de subventions. J'en profite pour saluer l'implication de Michèle Vullien à mes côtés. Un comité de pilotage, est d'ailleurs prévu, à l'initiative du Grand Lyon, avec l'Etat, le Sytral, les communes, la région Rhône-Alpes et le département du Rhône.

Ce qui me paraît fondamental c'est que cette plate-forme ne fera pas l'objet d'une nouvelle structure mais sera en prise directe avec les réalités des territoires et des populations. Quatre territoires d'expérimentation sont aujourd'hui retenus et j'espère que ce type d'action sera intégré dans le droit commun et développé sur d'autres territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts. Monsieur Giordano, vous voulez mettre des navettes à partir de La Duchère ?

M. GIORDANO : Ce serait une bonne chose.

M. LE PRÉSIDENT : Puis un jour, on mettra les transports en commun.

M. GIORDANO : Et des navettes sur la Saône.

A l'aune des Trente Glorieuses, une nouvelle civilisation urbaine était en train de naître, fondée sur l'incontournable automobile et le centre commercial à l'américaine. Or, les transports en commun surchargés, le stress engendré par des déplacements quotidiens, de plus en plus longs, les conséquences sur la vie de famille, sur l'équilibre des enfants, tous ces aspects n'avaient pas été perçus.

Après une longue période d'aveuglement, les politiques n'ont cependant pas eu d'autre choix que de s'attaquer à ces questions, notamment en adoptant les premiers contrats de ville en 1989, devenus CUCS en 2007. Si la politique de la ville a souvent ouvert des espaces d'actions et d'initiatives, facilitant la coopération entre acteurs, elle n'a cependant que très rarement débouché sur des solutions durables.

Encore aujourd'hui, les résultats de la politique conduite par la secrétaire d'Etat à la politique de la ville sont pour le moins mitigés et restent déconnectés des actions menées par les collectivités territoriales, actions dont Dounia Besson a rappelé tout à l'heure les fondamentaux. La principale faiblesse de cette politique fut probablement dévoyée de sa finalité : panser pour compléter les structures républicaines. Les renoncements successifs de l'Etat en matière d'éducation, de protection sociale, d'aménagement du territoire, de stimulation économique ou de prévention de la délinquance ont contraint les collectivités locales à pallier à ces manquements.

Les émeutes de novembre 2005 ont manifesté avec éclat la rupture entre les politiques de rénovation urbaine et la fraction des plus démunis de la population. Confrontés à un système qui semble se reproduire, constatant la panne de l'ascenseur social, les plus jeunes désertent l'école. C'est alors que les lieux de centralité commerciaux, pour vides de sens qu'ils soient, se chargent de symbolique et deviennent de véritables aimants, points nodaux de cette société du toujours plus avoir, des fringues de marque, de la consommation de masse et de l'éphémère.

Or, la cohésion sociale ne pourra être garantie que par le basculement de notre société matérialiste et du paraître vers une société du savoir, impliquant l'ensemble de la société civile et le milieu universitaire. La verticalité des modes de décisions laissera alors place à de nouveaux modèles alternatifs plus horizontaux, fonctionnant en réseaux afin que chacun puisse contribuer à son développement et transmettre sa propre expertise d'usage.

Chers collègues, la ségrégation urbaine n'est pas la conséquence d'une inertie sociale mais le résultat de processus de mobilité stratégique par lesquels les classes sociales se fuient. La recherche de l'entre-soi résidentiel peut être considéré comme étant une des réponses à la fragilisation des relations d'emplois et à la dégradation du lien social dans les entreprises. Désormais -et vous l'avez souvent souligné, monsieur le président-, les clivages ne s'inscrivent donc plus tant dans l'entreprise que sur le territoire.

Cependant, les politiques de zonage ont démontré leurs limites. C'est pourquoi les politiques de la ville doivent agir au niveau de la socialisation des individus, en facilitant les mobilités individuelles et multitemporelles tout en veillant à ne pas promouvoir une métropole hyperactive et consumériste et en préservant surtout des temps de repos nocturnes et des loisirs à faible empreinte écologique, bien que plus de 60 % des personnes suivies dans le cadre d'un plan local pour l'insertion

et l'emploi (PLIE) utilisent les transports en commun, bien plus que les 18 % de la population globale.

Les travaux menés par l'Institut d'urbanisme de Lyon montrent les difficultés que rencontrent certaines populations pour bénéficier des mêmes conditions de mobilité motorisée que les populations plus riches. 21 % des personnes suivies sont motorisées contre 44 % de la population globale de l'agglomération et seraient ainsi pénalisées dans leur accès à l'emploi. Le facteur possession d'un véhicule particulier comme critère d'employabilité reste toutefois à quantifier et à préciser bien sûr, notamment pour que le Grand Lyon étudie des modes alternatifs à la voiture.

Il est certain que les mobilités des jeunes adultes mais aussi des femmes fragilisées dans leur accès à l'emploi en période de crise, cumulées au faible partage des tâches ménagères en France doivent être plus particulièrement facilitées par le Grand Lyon. Mais si la mobilité spatiale dans la vie quotidienne est un droit, ne perdons pas de vue la nécessité de réduire les effets négatifs de la mobilité individuelle sur l'environnement.

En conclusion, l'urgence sociale et environnementale nécessite certes non seulement la mise en place d'un système de transports à la demande mais aussi et surtout l'extension du réseau de transports en commun, lieu de sociabilité susceptible de désenclaver les quartiers.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Giordano, j'ai dit à nos collègues que nous allions être un peu vigilants sur les temps de parole ce soir.

M. GIORDANO : Je vais rejoindre votre vigilance, monsieur le président, il ne me reste plus qu'une phrase.

Nous souhaitons interpeller l'Etat afin qu'il assume ses responsabilités -et c'est important- quant au financement des transports en commun dans les territoires de politique de la ville mais aussi le Sytral sur la réalisation des deux axes structurants que sont l'A 7 et l'A 8 inscrits au plan de mandat.

Sur ces recommandations, nous voterons ce rapport, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Giordano. Toujours près du terrain, c'est là la vérité. L'envolée lyrique mérite à être confirmée mais, en général, trop loin du sujet.

Je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1267 - déplacements et voirie - Vénissieux - Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1267. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Ce rapport concerne l'individualisation totale d'autorisation de programme concernant la réfection des trottoirs de la ville de Vénissieux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le temps de parole est retiré pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2010-1279 - finances, institutions et ressources - Convention de mise à disposition de service avec des communes membres de la Communauté urbaine - Délibération de principe et convention type - Convention avec la commune de Sathonay Village - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1279. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a fait l'objet d'une approbation de la commission et qui est original en ce qu'il prévoit la mise à disposition de services, au profit des communes de moins de 5 000 habitants, de collaborateurs de la direction de la logistique et des bâtiments pour aider les communes de petite taille qui ne disposent pas de cadre technique, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser des constructions. Au-delà de ce rapport général, il y a une application, au profit de la commune de Sathonay Village, pour l'assister dans la réalisation d'une construction.

Les conditions d'indemnisation des services du Grand Lyon sont prévues à 4 % du marché HT et constituent donc, dans le cadre de l'article 5211-1-4 du code général des collectivités territoriales, une coopération entre les communes et le Grand Lyon.

Je vous propose donc évidemment d'approuver cette convention. Pour éviter que nos services soient surchargés, il sera limité à trois opérations par mandat et, à la fin de ce premier exemple, une évaluation sera faite de façon à apprécier la charge exacte de ces services assurés à la commune et la concordance entre la participation de 4 % demandée et l'incidence pour les services de la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La demande de temps de parole étant retirée, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2010-1281 - finances, institutions et ressources -
 Villeurbanne - Restructuration et extension du Théâtre national populaire à Villeurbanne - Participation au financement du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Convention d'application du contrat de projets - Convention financière avec la Ville - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1281.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Il s'agit d'approuver une convention particulière d'application du contrat de projet signé entre l'Etat et la Région, pour assurer le financement de la construction du Théâtre national populaire (TNP).

Il s'agit d'une opération très ancienne puisqu'elle figurait déjà dans le contrat Etat-Région pour la période 2000-2006. Elle n'a pas été réalisée à ce moment-là et donc cette convention apparaît aujourd'hui. Le montant prévu résulte des engagements pris par la Communauté urbaine sur des montants qui avaient été vus en 2000 avec des programmes évidemment réexaminés en fonction aussi de l'évolution des tarifs. L'engagement de la Communauté urbaine est limité au montant qui figure dans ce rapport, pour être revu éventuellement à la baisse si le coût de réalisation de l'opération est inférieur.

La commission a donné un avis favorable à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. DUMAS : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté ce soir concerne la restructuration et l'extension des bâtiments du Théâtre national populaire (TNP). En fait -cela a été dit par le vice-président Darne-, il concerne plutôt une "rallonge" de 1,7 M€ demandée par la ville de Villeurbanne au Grand Lyon pour le financement de cet équipement culturel.

Je me permettrai de demander l'attention de tous nos collègues car notre groupe va demander le report de ce dossier et nous souhaiterions en expliquer les raisons.

Premier point -cela n'a pas été rappelé, monsieur Darne-, c'est évidemment le coût de cette opération. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2003, dans le cadre du contrat d'agglomération signé entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la région Rhône-Alpes et le département du Rhône, ce projet s'élevait à un total déjà très élevé de 18,39 M€ HT.

Sept ans plus tard, alors que les travaux viennent de commencer, le projet a été réévalué à 33 M€. Entre-temps, se sont passés un certain nombre d'appels d'offres qui se sont révélés -nous dit-on- infructueux. Néanmoins, nous constatons, dans ce dossier, une augmentation de 84 % du coût des travaux, soit plus de 15 M€ et la seule raison avancée pour justifier cette explosion des dépenses serait l'évolution des coûts de la construction.

Mes chers collègues, je sais que l'on nous fait parfois accepter beaucoup de choses mais de là à accepter, au seul prétexte de l'évolution des coûts de la construction, en trois ans, une augmentation de 84 %, cela nous semble tout de même un peu gros. Et, contrairement à ce que nous dit monsieur Darne, nous pouvons noter que les travaux n'étant pas encore terminés, rien ne nous garantit que la facture ne sera pas, au final, plus élevée.

Le deuxième point concerne cette fois la nature de cette opération. Je pense que tout le monde connaît cet équipement

emblématique qui se trouve en face de la mairie de Villeurbanne et d'ailleurs, quand on lit le dossier, il s'agit de la restructuration et de l'extension du TNP. Cependant, à y regarder de plus près, il s'avère que ces locaux sont en réalité à 100 % la propriété de la mairie de Villeurbanne. C'est donc un équipement municipal mais qui n'abrite, en tout cas à ce jour, pas simplement le TNP mais l'ensemble des syndicats de la ville, des groupes politiques ; il abrite même -c'est moins connu- une piscine municipale qui est située sous le Théâtre national populaire.

Comment se fait-il -si c'est le cas, bien sûr, monsieur le président- que notre assemblée ne soit pas aujourd'hui informée de la réalité de l'opération alors que les syndicats et les groupes politiques ont été déménagés il y a plus de deux mois et que les travaux concernant la piscine municipale vont démarrer dans quelques semaines ?

Le troisième point qui soulève notre questionnement touche à la compétence du Grand Lyon sur l'investissement sur des équipements culturels. Est-ce que réellement le Grand Lyon peut intervenir sur des équipements culturels de cette nature ? Vous le savez, mes chers collègues, notre assemblée n'a jamais souhaité intervenir sur l'investissement des équipements culturels et, d'ailleurs, les statuts votés par notre assemblée en 2004 sont sans équivoque à ce sujet. Il suffit d'ailleurs de voir combien de maires se sont vu refuser par le Grand Lyon des financements pour une salle de spectacle ou de théâtre, au prétexte que les équipements culturels ne font pas partie de ses compétences, pour le comprendre.

Alors, est-ce que, oui ou non, le financement du TNP, en tant qu'équipement culturel est hors champ ou dans le champ des compétences du Grand Lyon ?

En réalité, le financement d'un tel équipement est possible mais à la seule condition que ce financement réponde réellement à un intérêt communautaire. Nous n'avons aucun doute -et j'imagine, dans cette assemblée- que le TNP, par son importance patrimoniale et culturelle, répond certainement à un intérêt communautaire et à un intérêt de notre agglomération et mérite, à ce titre, le soutien de notre assemblée.

Oui, mais voilà ! La loi est claire et elle exige que, pour bénéficier d'un intérêt communautaire ou d'une telle qualification, notre assemblée aurait dû délibérer à une majorité des deux tiers pour reconnaître cet intérêt communautaire. Or, à ce jour, elle ne l'a pas fait. Elle l'a pourtant fait dans le cadre d'autres politiques -c'est le cas de la politique du logement et de l'habitat qui s'est vu reconnaître un intérêt communautaire lors de la séance du 12 juillet 2005- mais elle ne l'a pas fait pour les équipements culturels. D'ailleurs, monsieur le président, on peut comprendre pourquoi car ouvrir la possibilité pour le Grand Lyon de financer les équipements culturels est à tous les coups ouvrir, monsieur Darne, les finances du Grand Lyon à des opérations certainement intéressantes mais dans tous les cas très nombreuses et très coûteuses.

En conclusion, il ressort de ces éléments, selon notre groupe, que les conditions financières et juridiques ne sont pas à ce jour réunies pour présenter valablement ce dossier aujourd'hui. Pour notre groupe, il semble urgent, avant de représenter ce dossier, que les trois points que j'ai évoqués soient clarifiés : d'abord, les vraies raisons de l'envolée des coûts ; deuxièmement, le périmètre exact de cette opération ; enfin, dernier point, la levée des incertitudes juridiques. Nous vous demandons ce soir, en attendant ces clarifications, de reporter ce dossier à une assemblée ultérieure.

Nous avons d'ailleurs pu constater encore récemment que l'insécurité de certains dossiers pouvait plonger notre institution dans des difficultés juridiques importantes, qui lui sont, à tous les coups préjudiciables.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, monsieur le président, dans l'hypothèse -et nous ne l'imaginons pas- que vous mainteniez ce rapport, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Terracher.

M. TERRACHER : Si j'étais sur une scène de théâtre, je dirais à monsieur Dumas : "Holà ! mon compère, comme vous y allez !" et je terminerais par la dernière réplique de Georges Dandin en disant : "Il ne me reste plus que d'aller me jeter à l'eau la tête la première !" parce que, sur toutes les questions que vous posez, d'abord vous avez les réponses, vous les avez eues en mairie de Villeurbanne, nous n'avons strictement rien caché et elles ne sont pas nouvelles.

Alors qu'en est-il aujourd'hui ? Le TNP va fêter ses 90 ans, c'est l'héritier de Gémier, c'est l'héritier de Jean Villars, de Georges Wilson qui vient de nous quitter, de Roger Planchon qui nous a quittés aussi et d'autres metteurs en scène que vous connaissez. C'est une grande œuvre que poursuit aujourd'hui Christian Schiaretti et la restructuration de cet établissement ne s'est pas faite au hasard. Elle s'est faite en concertation totale entre l'Etat et les collectivités. Si l'Etat avait voulu tout refaire, il aurait fort bien pu mais, vous le savez, ce n'est plus tellement dans les habitudes que d'avoir des mono-financements et c'est plutôt d'avoir des financements croisés que l'on recherche. L'outil avait besoin donc d'une réflexion.

Alors là où vous faites erreur -mais vous aviez eu, je pense, les précisions auparavant- c'est lorsque vous dites que les prévisions passent de 18 M€ à 32,830 M€. Je précise : Erreur ! 18 M€ c'est la somme qui avait été estimée en 2005 pour les lancements d'appels d'offre, somme hors taxes. Et déjà à l'époque, il y avait un objectif de coût qui était de 26 M€. Et c'est quoi cet objectif de coût ? Cela voulait dire qu'en 2010, puisque cela devait être terminé fin 2010, -ce le sera début 2011-, en partant en 2005 avec 18 M€ hors taxes, on arrivait, par le jeu tout simple de l'augmentation des prix, à 26 M€ en 2010. Donc pas de confusion entre la somme définie à ce moment-là et la somme à laquelle on arrive au terminal.

Ensuite, en juillet 2007, face au contexte économique et à la demande de l'Etat, tout a été renégocié car il y a eu une progression sur le prix des aciers, sur le prix des matériaux. Les appels d'offres se montraient infructueux parce que la situation économique était ce qu'elle était et donc il y a eu une révision.

Le résultat du premier appel d'offres étant de 26 M€, le comité de pilotage qui réunissait l'Etat, la Région, la Communauté urbaine et la Ville a fixé un nouvel objectif de 24,5 M€ en 2007, qui se terminera fin 2010 par 32,830 M€, toujours par le jeu de l'actualisation annuelle qui est entre 3,5 et 4,5 % l'an. Que vous disiez ce que vous voulez, il y a une réactualisation qui se fait. Ce n'est donc pas du tout mais alors pas du tout un dérapage financier qui s'est produit ! La valeur de l'opération, début 2011 ou fin 2010, ce sera cela.

La deuxième question que vous avez posée porte sur la nature de l'opération qui a déjà commencé ; elle est même terminée en partie puisque le premier petit théâtre qui nous avait été demandé par l'Etat, à l'époque, est en fonctionnement depuis six mois et il fonctionne bien. Il y a comme cela des spectacles qui

viennent et la saison, hors les murs, se déroule tout à fait bien. Je vous rappelle que Christian Schiaretti a eu trois Molières l'an passé, c'est aussi le signe que quelque chose de puissant se passe au Théâtre national populaire où il a installé une troupe permanente.

Alors, pour ce qui est de cette opération, je passe sur les détails physiques, pour en venir tout de suite à la dernière question que vous avez posée sur les compétences. Moi je ne sais pas mais d'autres vont peut-être vous répondre. J'ai le souvenir d'un débat où Raymond Barre avait tranché très rapidement à propos du Studio 24. Ah, le Studio 24, cela a été une rente ! Pour m'être attaqué pendant plusieurs années régulièrement, quand on voit le projet qui en a découlé, le projet Pixel aujourd'hui, je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter. La Communauté urbaine avait participé au projet du Studio 24 en financement croisé, de la même manière et selon le même processus que celui qui est présenté aujourd'hui.

Donc vous dites : "Pas de doute, il y a un intérêt communautaire". Je dis : "Il n'est même plus communautaire, là, il est d'intérêt national et cela va être un équipement qui marquera sur le plan européen". Il y a peu de théâtres qui se construisent aujourd'hui et cela sera un grand équipement, où le Conseil général nous a rejoint dans le financement très récemment, ce qui fait que l'ensemble des partenaires sont bien concernés, la ville assurant pour sa part un tiers du financement.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui. Je sais que l'on peut toujours trouver à redire sur ceci et cela mais pas sur le dérapage supposé dont vous avez parlé. Ce n'est pas un dérapage, c'est un calcul que font tous les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage et, si vous suiviez d'un peu plus près les attributions du marché, vous le sauriez. Cela se passe comme cela, je ne parlerai pas du Musée des Confluences, par exemple. La différence entre vous et moi est que moi et mon groupe soutenons le Musée des Confluences ; et pourtant, la facture là aussi augmente et il est naturel qu'elle augmente pour les mêmes raisons que celles que je vous ai indiquées sur le Théâtre national populaire.

Finalement, je n'irai pas me jeter dans l'eau la tête la première.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Bret, deux éléments de complément.

M. le vice-président BRET : Deux éléments de complément pour compléter le propos de monsieur Terracher. Monsieur Dumas fait mine d'oublier ou peut-être ne le sait-il pas, qu'il y a une différence entre le coût des travaux et le coût des opérations, et donc un coût des travaux est toujours inférieur au coût de l'opération et la somme juste, c'est effectivement lorsque nous avons revu le cahier des charges, le coût des travaux est d'environ 25 M€ et le coût de l'opération est à 32,8 M€.

La réalité est que nous y rajoutons les frais d'honoraires des architectes qui ne sont pas dans le coût des travaux mais dans le coût de l'opération, nous y rajoutons l'actualisation et aussi un certain nombre de taxes. Donc, là-dessus, c'est excessivement clair et le coût de 32,8 M€ qui a été fixé dans les faits comme le coût de l'opération, lorsque nous avons ouvert les plis trois ans auparavant, est un coût qui est tenu et qui sera tenu, point besoin d'avenant. Aujourd'hui, les coûts sont respectés.

Donc, laisser croire à partir de cette confusion qu'il y aurait en quelque sorte un certain dérapage budgétaire et que cela se trouve dans toutes les opérations, ce n'est pas très honnête d'une certaine manière de procéder ainsi, sauf si c'est de l'ignorance, et cela est un peu plus pardonnable, mais pour autant cela reste de l'ignorance.

Deuxième chose puisque vous avez fait mine de vous étonner de la piscine et des locaux syndicaux, eh bien oui il s'agit d'une autre opération et la Ville n'a pas sollicité sur cette affaire-là, sur la partie des locaux qui sont l'ancien palais du travail que l'on appelle quelquefois le théâtre national populaire qui est la maison des syndicats et aussi des groupes politiques d'ailleurs où vous allez être très bien logés, la participation de la Communauté urbaine.

La Ville finance sur son propre budget et donc cela n'apparaît pas dans les 32,8 M€. Donc, vous auriez pu avoir cette précision avant plutôt que de faire mine, encore aujourd'hui, de l'ignorer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, vous avez la parole pour enlever les derniers doutes.

M. le vice-président DARNE : Simplement, sur la question des compétences, puisque c'est un des éléments de votre intervention, il y a d'abord à regretter que, d'office, la Communauté urbaine n'ait pas de compétence générale pour faire écho à la réforme territoriale et je suis sûr que vous et nous soutenons cette idée.

Deuxièmement, la Communauté urbaine a déjà financé un certain nombre d'équipements culturels.

Troisièmement, ce financement résulte d'un engagement dans les contrats Etat-Région repris à deux fois, le premier dans les contrats de 2000 à 2006 a été repris par le contrat de projet 2007-2013.

De plus, les statuts de la Communauté urbaine précisent que nous pouvons intervenir en matière de développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire -c'est le titre du premierement- et, dans les actions économiques, il est indiqué que l'on peut financer des structures favorisant le rayonnement international de l'agglomération, le développement de filières prioritaires, etc. Il est par ailleurs précisé que nous pouvons intervenir également, à la demande de l'Etat, dans des domaines tels que l'enseignement supérieur où nous n'avons pas plus de compétence ou dans des domaines tel que l'hôpital.

Donc le procès en compétence est mal fondé et je crois que nous avons raison de financer des équipements qui sont négociés avec l'Etat, qui n'ont entraîné d'ailleurs, de votre groupe, aucun commentaire au moment où nous avons examiné ces contrats-là et qui, aujourd'hui, sont repris comme nous l'avons fait pour d'autres équipements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quant aux menaces d'ordre juridique, si aujourd'hui, sur tous les dossiers, les grands dossiers de l'agglomération lyonnaise, le dernier mot de l'UMP doit être de brandir la menace juridique, alors permettez-moi de vous dire que votre groupe est "mal barré" pour l'avenir. Parce que ce que je sais de monsieur Schiaretti, c'est qu'il a obtenu trois Molières l'an dernier et que, pour le développement de l'agglomération lyonnaise, il est extrêmement important que monsieur Schiaretti ait un outil à la hauteur de son talent et que ceci est vrai en matière culturelle comme c'est vrai en matière sportive.

Alors, à force d'être contre tous les grands dossiers de l'agglomération par politique politicienne, je peux dire que vous allez ruiner votre crédit auprès de l'ensemble de la population lyonnaise. C'est ce que vous êtes en train de faire et vous allez vous en apercevoir assez rapidement.

Monsieur Buffet, vous voulez dire un mot pour sauver monsieur Dumas ? Je sais ce que vous faites et c'est votre rôle en tant que président de groupe, vous l'aviez déjà fait la dernière fois.

M. BUFFET : Oui, je suis très intéressé par ce que vous venez de dire parce que le directeur du théâtre de la Renaissance à Oullins était en finale des Molières, mon cher collègue, l'année dernière et qu'à ce titre-là, je note que la ville d'Oullins va pouvoir faire une demande d'aide à la Communauté urbaine pour le théâtre de la Renaissance. Cela est un premier point.

Deuxième point, sur le fond et sur ce qu'a dit Baptiste Dumas, il faut tout de même régler cette affaire-là parce que, malgré tout, il peut y avoir un doute sur le fait que la Communauté urbaine ait à intervenir sur un domaine dont elle n'a pas la compétence directe et dont nous n'avons pas délibéré pour qu'elle l'ait sur un sujet particulier. Et sur cela, quoi qu'on en dise, nous ne sommes pas hostiles -puisque Baptiste Dumas l'a dit clairement- au fait que l'on finance cette opération, il n'y a pas de difficulté là-dessus. La question est peut-être : ne vaudrait-il pas mieux que l'on délibère clairement pour que la Communauté urbaine dise qu'en la matière, elle prend une compétence particulière ou spécifique qui permette d'asseoir la régularité du financement ? C'est tout ce que l'on dit.

Ce n'est pas du juridique exacerbé, c'est simplement le fait que, parfois, quand nous avons, nous maires de l'ensemble des bancs, demandé ou tenté de demander au Grand Lyon des financements pour des équipements culturels importants qui vont au-delà de nos communes, on nous a régulièrement dit : "Non, ce n'est pas de la compétence communautaire". Et certes, ce n'est pas de la compétence communautaire ! Raison de plus pour que ce point-là soit clarifié.

Nonobstant le fait que nous soyons dans un contrat de plan Etat-Région, moi, je veux bien entendre que l'Etat nous demande d'intervenir, peut-être ! Mais, en revanche, il ne peut pas nous demander d'intervenir sur une compétence que nous n'exerçons pas. Quoiqu'il en soit, c'est cela qu'il faut trancher et clarifier ; c'est la question que pose Baptiste Dumas, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Dumas est sauvé pour cette séance et cela l'amènera sans doute à plus de précautions pour l'avenir.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2010-1286 - proximité et environnement - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Programme d'activités 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Touleron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1286. Monsieur Touleron, vous avez la parole.

M. TOULERON, rapporteur : Un avant-propos pour rapporter la discussion de la commission. Celle-ci, lors de sa réunion,

était partagée sur l'avis de proposer ou non le report de cette délibération ce soir. Elle s'en était remise à la décision du président ; le président ayant conclu à la présentation du dossier, il vous est donc soumis ce soir.

Il s'agit donc de l'attribution de la subvention à l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise pour son programme d'activités 2010. Tout le monde connaît l'apport incontournable de cette agence et sa palette d'actions qui est très large. Il s'agit ici d'approuver l'avenant n° 1 à la convention qui a été signée pour les années 2009-2011, avenant qui précise le programme d'actions 2010.

Un certain nombre de membres de la commission ont fait remarquer que l'on ne disposait pas de l'avenant lui-même lors de la séance ; celui-ci a donc été fourni en séance à tous les membres de la commission et c'est bien un véritable programme d'activités très diversifiées dont il s'agit. Le bilan d'activités 2009 a également été demandé ; il a été fourni à tous les groupes jeudi dernier. Nous avons donc les éléments en mains pour pouvoir le voter ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, créée il y a dix ans cette année par le Grand Lyon avec l'aide de l'Ademe et de l'Europe, l'Agence locale de l'énergie promeut -comme l'a dit monsieur Touleron- l'économie d'énergie, les énergies renouvelables, la qualité environnementale des bâtiments et les plans climat-énergie indispensables dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Elle est financée pour un tiers par le Grand Lyon et un tiers par l'Ademe, le reste par la Région et des projets européens. Elle accompagne les projets du Grand Lyon, des communes de l'agglomération et des bailleurs sociaux en matière de construction durable et d'énergie ainsi que les copropriétés dans leurs projets de réhabilitation thermique. Elle est aussi un espace info-énergie, comme l'Ademe en finances, sur tout le territoire national pour faire du conseil aux particuliers et de la sensibilisation grand public. Son équipe que quinze salariés compte des énergéticiens, des architectes, des conseillers, des formateurs et son conseil d'administration, composé à la fois du Grand Lyon et d'autres collectivités ainsi que des fournisseurs d'énergie, de bailleurs sociaux, d'associations de consommateurs et de gestionnaires de biens, lui confère une grande ouverture et une neutralité dans ses missions. Ses compétences et son savoir-faire font d'elle un interlocuteur privilégié sur l'agglomération sur toutes les questions énergétiques.

L'ALE est donc un partenaire du Grand Lyon particulièrement actif sur deux dossiers pour notre collectivité.

Le premier est le fameux référentiel habitat durable que nous imposons aux bailleurs sociaux et dans toutes les ZAC pour le compte du Grand Lyon et de l'Ademe. L'ALE en a assuré l'élaboration et l'actualisation récente pour en faire une version 2009, en cohérence avec celui de la région Rhône-Alpes. L'ALE, seule est sûre de son application effective dans les projets. Elle a aussi élaboré un référentiel tertiaire pour les locaux à usage d'activités.

Le deuxième grand dossier concerne le plan climat porté par notre vice-président Bruno Charles et sa déclinaison dans les communes. Depuis 2006, le Grand Lyon a engagé l'élaboration de son plan climat pour réduire significativement les émissions de gaz à effets de serre sur le territoire, ce qui -vu que tout le

monde écoute- touche absolument tous les groupes. L'appui technique de l'ALE est indispensable et depuis quelques mois, le Grand Lyon et l'ALE ont proposé aux communes de les aider à élaborer leur propre plan climat local.

Enfin, il est question d'énergie et je ne doute absolument pas que les questions environnementales du bâti vous intéressent. Vous avez toutes les informations sur le site de l'ALE et je vous indique les deux prochains rendez-vous qui sont tout de même intéressants : le 9 mars, un atelier se tiendra au Grand Lyon, dans cette salle, sur une thématique d'actualité : la précarité énergétique et, le 11 mars, aura lieu une visite du siège d'une grande entreprise de BTP sur le site du Confluent avec un immeuble basse consommation.

Notre collectivité a évidemment besoin de l'ALE -et, ce soir, je remercie notre collègue Béatrice Vessiller qui en assure la présidence- pour poursuivre son action en faveur d'une politique énergie, climat ambitieuse et bien sûr nous voterons ce dossier.

Merci d'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le président, chers collègues, il est vrai que l'on ne savait pas si ce rapport allait être maintenu ou pas. Un commentaire ce soir donc sur la méthode et l'étonnement qui a eu lieu lors de cette commission.

Je ne rappellerai pas toutes les données techniques sur l'ALE qui ont été très bien indiquées par ma collègue du groupe Les Verts. Je voudrais juste préciser que, pour fonctionner, l'Agence reçoit le tiers de ses financements du Grand Lyon ; c'est donc l'objet dossier de ce soir.

Mais que s'est-il donc passé mercredi dernier pour que ce rapport n'obtienne pas un avis favorable de la commission et qu'une demande de report soit proposée ? Ce rapport donne l'occasion de vérifier comment la politique peut parfois utiliser des méthodes contraires aux principes républicains qui rendent vulnérables les élus, les empêchant ainsi de prendre des positions sur des projets pourtant prédéfinis. Ce qu'on leur demande c'est d'oublier leur rôle de représentants des électeurs et d'obéir au président Collomb.

Ainsi, certains commissaires se sont émus du manque d'informations les empêchant de donner un avis éclairé sur ce dossier de subvention. Des informations devaient effectivement être demandées au service des assemblées, comme toujours dans un souci d'économie de papier. Pourquoi cette procédure habituelle, conforme au principe du développement durable, indigne-t-elle aujourd'hui certains élus, ces derniers expliquant aux services, lors de la commission, que "ce n'était tout de même pas aux élus de faire un effort pour aller chercher l'information" ? Au regard des indemnités qu'il perçoit, un commissaire peut bien prendre quelques minutes pour préparer sa réunion.

Mais soyons clairs ! Si monsieur Christian Coulon a été d'une si étonnante mauvaise foi en indiquant ne pas savoir exactement ce que faisait cette association, que 339 000 € était une somme importante et qu'il aurait aimé avoir un rapport d'activités pour pouvoir prendre une décision, cela n'était pas la question, nous le savons bien. Si la commission a demandé le report, c'est bien pour des questions liées à l'annulation des procédures concernant le projet du Grand Stade. En effet, je n'ose imaginer que le suppléant du président de la commission

proximité et environnement ne connaisse pas l'Agence locale de l'énergie, d'autant que la subvention avait déjà été évoquée lors du précédent conseil de Communauté. L'association paye donc pour la position prise par sa présidente qui s'est opposée à Gérard Collomb. L'outrecuidance des Verts qui refusent de soutenir un projet de Grand Stade favorable aux déplacements automobiles polluants a contrarié le maître des lieux. Cela se paye. La rétorsion a donc fait son apparition au Grand Lyon, chers collègues, avec comme victime innocente -ou qui risquait d'être victime- une structure qui travaille pour l'intérêt général, le vrai.

M. LE PRÉSIDENT : On est dans la paranoïa et dans la mégalomanie absolue.

M. QUINIOU : Je vous assure, monsieur le président, que, lors de la commission, il n'y avait pas de paranoïa, il y a eu une levée de boucliers insensée contre cette association sous des prétextes vraiment fallacieux.

Je termine, chers collègues. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ne peut cautionner une telle façon de travailler. Nous espérons vivement que ce rapport obtienne une issue favorable, sachant qu'il conditionne pour partie une quinzaine d'emplois.

Je vous remercie de votre attention à tous.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon, donc vous êtes à la botte du président du Grand Lyon !

M. COULON : Oui, merci. Il vaut mieux être à la botte du président du Grand Lyon qu'à d'autres mais, pour cette commission, je trouve que ce n'est pas tout à fait surprenant que ses membres veuillent voir cet avenant qui, je le rappelle, conditionne la subvention. Je pense qu'aucun commissaire n'a de grief contre l'Agence locale d'énergie, cela m'étonnerait. Mais, par contre, lorsque vous avez une subvention de 340 000 €, il me semble que la lecture de cet avenant aurait dû être présentée aux membres de la commission. De plus, un bilan de l'activité de 2009 aurait pu être nécessaire.

Après, qu'il y ait cette paranoïa, je ne comprends pas très bien. Il me semble que, dans toutes les commissions, tous les élus veulent avoir des précisions. Et ces précisions, nous les avons dans d'autres commissions, pour d'autres associations, je ne vois pas pourquoi il n'y en aurait pas eu pour celle-ci. On a demandé un report pour avoir des éléments, on ne l'a pas demandé pour embêter le monde inutilement. Il faut arrêter ce discours. La prochaine fois, sachez-le, en commission, lorsque nous aurons une subvention importante d'une association qui ne présentera ni son bilan ni ses perspectives, nous demanderons également le report du dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Sangalli présidait la commission. S'il veut bien nous détailler les conditions de la commission. Franchement, cette assemblée devient Clochemerle !

M. SANGALLI : Oui, effectivement, ce rapport est arrivé en premier. Ce soir-là, il n'y avait pas énormément de rapports, on s'est donc attardé sur ce dossier. Il y en aurait eu cinquante, on aurait été un peu plus rapide.

Néanmoins, lorsque les commissaires ont pris connaissance de ce rapport, très rapidement, un certain nombre a souhaité des renseignements complémentaires. Le service des assemblées nous a transmis l'avenant et donc nous avons repris la discussion de ce rapport à la suite de tous les autres. Néanmoins, encore

une fois, une demande de précisions a été demandée et, le soir même, malheureusement, on ne pouvait pas avoir ces éléments ; ils n'ont été fournis que le jeudi. Donc, en commission, la majorité souhaitait effectivement le report de ce dossier. J'ai fait un tour de table. Je suis suffisamment démocrate pour écouter tout le monde. La majorité s'est prononcée pour un avis défavorable, estimant qu'ils n'avaient pas tous les éléments.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, je crois qu'il n'y a rien à ajouter.

M. le vice-président BUNA : Simplement, pour travailler avec l'ALE, même si je n'ai rien à ajouter, je trouve que cette association fait un excellent travail en matière de référentiel haute qualité environnementale. Il se peut qu'elle n'ait pas donné à temps ou que l'on n'ait pas demandé tous les bilans qui auraient justifié le renouvellement de la subvention.

Ceci dit, j'ai bien entendu : à droite, on me dit : "On souhaite qu'il y ait une issue favorable", donc on reconnaît tout le travail de l'ALE malgré l'absence de précisions ; à gauche, on me dit : "On n'a pas de précisions mais l'ALE, ce n'est pas un problème", en tout cas, je ne l'ai pas entendu. Donc moi, ce que je vous propose, parce qu'il y a tout de même 17 emplois, parce que vous allez n'importe où dans les offices d'HLM, vous allez n'importe où au niveau des ZAC, vous allez n'importe où au niveau des associations, vous savez que l'ALE, cela existe, votons ce soir la subvention et faisons en sorte que le bilan soit plus rigoureux. Dans les mois qui viennent, vous aurez satisfaction sur le bilan et on aura satisfaction sur la continuité du travail. Je ne souhaite pas qu'il y ait une interruption du travail de l'ALE parce que, pour nous, c'est fondamental.

M. LE PRÉSIDENT : Mais je crois d'ailleurs que personne ne le souhaite. Lorsque nous déléguons dans des organismes où nous ne sommes pas les seuls représentés, nous faisons confiance évidemment à ceux que nous déléguons. Nous savons qu'ils ne parlent pas en leur nom mais au nom de la collectivité publique qu'ils représentent. Donc nous faisons confiance dans tous les organismes et donc, ce soir, nous allons voter le rapport pour l'ALE.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Coste n'ayant pris part ni au débat ni au vote, M. Barge, Mme Vullien, M. Da Passano, Mmes Vessiller, Perrin-Gilbert, MM. Darne J.C., Quiniou, Charles, Justet, Mme Aït-Maten, M. Imbert Y., Mme Yéréman (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. TOULERON.

N° 2010-1292 - urbanisme - Lyon 7° - Réserves foncières sur le secteur Girondins-Nexans - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1292. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'une individualisation de programme concernant l'acquisition de réserves foncières dans le secteur Girondins-Nexans, en profitant du resserrement d'emprise sur le terrain des sociétés Nexans et Gécina. La commission, pour ce programme d'acquisitions, a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, le secteur Girondins-Nexans est tout à fait stratégique et important pour l'avenir de Gerland et donc nous approuvons complètement le principe de ces réserves foncières.

Ceci dit, je souhaite vous alerter, monsieur le président, sur la nécessité de fixer maintenant l'emplacement, au sein de ce site, pour les équipements publics, et en particulier pour le groupe scolaire qui sera absolument indispensable à Gerland, étant donné l'état de saturation des groupes actuels. Je crois que maintenant il ne faut plus tarder pour fixer cette réserve foncière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

Mme LEVY : Intervention retirée, monsieur le président, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1293 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1293. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Monsieur le président, mes chers collègues, voilà encore une délibération qui concerne un de ces projets que l'on écrit au fil des différents mandats. Raymond Barre avait déjà vu que le développement de notre agglomération se ferait à l'est et nous ne faisons que perpétuer l'œuvre. Le projet de Carré de Soie va s'étendre encore sur quelques mandats d'ailleurs mais

l'impulsion est déjà donnée pour cet espace majeur de notre métropole. Le groupe Centriste et démocrate pour le Grand Lyon votera bien sûr cette délibération dans cet esprit-là.

Mais nous attirons votre attention sur une préoccupation que nous savons partagée : la pérennité de la présence d'Interpol dans notre agglomération. Dans cette affaire, le Grand Lyon a respecté la parole donnée, notamment sous l'impulsion du vice-président chargé de la politique foncière, Guy Barral. Nous avons réservé les terrains nécessaires pour la construction du bureau et du centre de formation d'Interpol. Nous avons pu lire dans un hebdomadaire du jeudi -dont nous attendons souvent tous la parution- que le centre de formation d'Interpol prévu dans le secteur visé par la délibération irait plutôt sur Singapour mais, pire encore, que certains éléments décisionnels iraient à Paris. Nous sommes donc loin du mouvement de déconcentration qui a fait venir par exemple l'ENS à Lyon, là encore sous l'impulsion de Raymond Barre.

Alors que se passe-t-il ? Pourquoi tant d'institutions et d'organismes ne sont-ils plus attirés par Lyon ? Rappelons-nous par exemple, il y a quelques semaines, de la décision par France 3 d'implanter le pôle sud-est à Marseille et non ici, dans notre agglomération.

Il faut donc que des grandes institutions viennent aussi ici. Oui, Lyon est une ville internationale, depuis toujours, on l'entend. Oui, Lyon doit continuer à avoir une ambition internationale, nous le supportons tous. Le monde, par l'Unesco, a déjà consacré notre patrimoine. Le tourisme se développe mais nous ne sommes pas encore une cité richement dotée en institutions internationales, comme beaucoup de nos égales, gage aussi d'une plus grande lisibilité.

Si Lyon reste le siège de grandes ONG et du Centre international de recherche pour le cancer, que nous restera-t-il si Interpol s'en va et si aucune autre institution ne veut venir ? Nous avons sauvé la présence d'Euronews dans le Grand Lyon, il faut continuer à rechercher d'autres institutions et poursuivre nos efforts communs pour consolider la position de Lyon sur la scène internationale en nous rappelant, par exemple, que l'Hôtel-Dieu va bientôt se vider.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. CHABERT : Monsieur le président, mes chers collègues, l'opération Carré de Soie nécessite une maîtrise foncière que vous nous proposez de gérer à l'amiable ou par voie de déclaration d'intention d'aliéner, et notamment aujourd'hui pour les terrains Tase comme hier pour Yoplait, même si nous considérons qu'une telle opération nécessite d'autres moyens réglementaires. Mais ce n'est pas sur ce point que portera mon intervention.

En commission d'urbanisme, il nous a été présenté une image de ce que pourrait devenir l'aménagement de ces tènements. Nous avons exprimé à la fois des craintes et une ambition que je veux relayer ce soir. L'importance du projet en fait, en effet, l'un des secteurs majeurs de développement de l'habitat pour notre agglomération dans les années qui viennent. Nous devons être vigilants pour que cet aménagement n'aboutisse pas à la création d'un quartier dortoir ou à la réplique d'une forme d'urbanisme, a fortiori d'habitat, relevant du passé alors que notre siècle impose un maximum d'innovations.

Nous le savons tous ici, il n'y a pas d'urbanisme qui vaille qui ne soit fondé sur une vision sociale. Ici-même d'ailleurs, dans notre agglomération, quelques pionniers l'ont démontré : à Villeurbanne, la volonté de Lazare Goujon et le talent de son architecte ont permis de créer, dans une démarche hygiéniste, le magnifique ensemble des Gratte-ciel. Dans le huitième arrondissement de Lyon, Tony Garnier a su créer un quartier social remarquable qui, après réhabilitation, fait aujourd'hui l'admiration de tous.

Alors que notre vie sociale n'a cessé d'évoluer depuis des décennies avec l'accroissement des familles monoparentales, l'allongement de la durée de vie, l'introduction dans notre mode de vie des pratiques numériques, notre relation au corps, notre recherche de développement durable, la cellule habitat elle-même n'a pratiquement pas été remise en cause. Au fond, depuis les cellules des Canuts, les réflexions de Le Corbusier ou quelques rares concepteurs, nous ne faisons que reproduire au XXI^e siècle des schémas qui datent du milieu du XX^e siècle voire avant.

Nous avons su empiler les contraintes et les réglementations qui rendent la construction de logements, et de logements sociaux en particulier, très onéreuse, sans faire des efforts de remise en cause du produit lui-même qui s'impose.

Nous devons donc, nous semble-t-il, impérativement profiter de l'opportunité qu'offrent de tels aménagements, de telles productions de logements, pour ne donner ni dans le gadget ni dans le pastiche et faire preuve à la fois de vigilance et d'innovation. Nous tenons là l'occasion de faire le quartier des Etats-Unis ou celui des Gratte-Ciel du XXI^e, celui qui répond de manière exemplaire aux contraintes, aux modes de vie et aux aspirations sociales de notre époque.

Je me réjouis d'ailleurs que les premiers projets envisagés semblent aujourd'hui remis en cause. Il ne faudrait pas pour autant d'ailleurs perdre du temps car les besoins de logements de tous types sont importants sur notre agglomération, chacun le sait. Sachons donc placer le curseur de notre ambition au bon niveau et sachons, sur de tels sujets, travailler ensemble, au-delà des clivages politiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Peut-être un mot de réponse sur ce sujet, monsieur Llung, non ?

M. LLUNG : Oui, ce n'était pas prévu mais pourquoi pas ?

Sur le Carré de Soie, en effet, l'ambition est de réussir un grand quartier d'agglomération, un grand pôle d'agglomération comme le sont les Gratte-Ciel.

En effet aussi -puisque c'est l'allusion qui vient d'être faite-, pour la partie plus villeurbannaise de cette opération, nous avons pris un peu de retard mais c'est une manière de prendre le temps de penser autrement les choses. Les surfaces à aménager sont immenses, 20 hectares en tout cas pour la partie villeurbannaise sur Yoplait. Il s'agit de réussir un quartier, pas uniquement un groupe d'immeubles, dans lequel il faut savoir comment nous allons vivre. Donc il y a les questions de contenu du projet, comme vous l'évoquiez, la cellule habitat, il y a aussi le plan de composition urbaine qui, jusqu'à présent, n'a pas donné satisfaction.

Donc l'idée était de prendre le temps de faire mieux et de réussir ce quartier-là. Nous aurons sans doute ce plan de composition

vers la fin de l'année. Ce n'est pas tant de temps perdu que cela pour réussir cet ensemble-là.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais essayer de répondre aux deux interventions.

La première, sur Interpol, en vous disant que le problème est peut-être pour Lyon mais il est pour la France et pour l'Europe. Parce que si on laisse des grandes organisations comme Interpol aller en Asie, je dis que l'Europe est un peu "mal barrée".

Alors c'est vrai que le Grand Lyon avait essayé de faire ce qu'il pouvait en amont mais qu'il fallait ensuite que l'Etat français fasse acte de candidature effectivement pour avoir la division sur le bioterrorisme qui va s'installer à Singapour. Il se trouve que nous avions alerté depuis des mois et des mois le Gouvernement sur cet enjeu. Il n'a rien fait. Et lorsqu'il y a eu l'assemblée générale d'Interpol à Singapour, le gouvernement de Singapour a dit : "Nous mettons 100 millions de dollars sur la table". Et donc, à ce moment-là, celui qui avait donné son avis favorable pour l'implantation à Lyon a dit : "Puisque d'un côté on met 100 millions de dollars et que de l'autre côté on ne nous répond pas, dans ce cas-là, nous allons à Singapour".

Donc nous essayons actuellement de sauver quelque chose qui nous semble assez intéressant car aujourd'hui, Interpol veut organiser une autre cellule sur un problème d'intérêt mondial : la lutte anti-corruption. Là encore, la candidature de Lyon est sur la table mais si demain le Gouvernement ne se bouge pas plus pour le centre anti-corruption qu'il ne s'est bougé sur le bioterrorisme, effectivement, cela partira ailleurs qu'à Lyon et Paris, à savoir en Europe ou dans un autre pays.

Et à force d'occasions manquées, quelque part, ce n'est pas la peine de faire les grands emprunts si on ne garde pas ce que l'on a à notre disposition, si l'on ne fait pas en sorte que ce soit dans nos pays que se développent un certain nombre de grandes organisations internationales. Voilà, pour le premier point.

Sur le deuxième point, nous avons organisé dans le mandat précédent, sur l'ensemble du Carré de Soie, un certain nombre de *workshops*, qui étaient à l'époque sous la présidence de Maurice Charrier -je ne sais pas s'il est là ce soir- avec toute une série de grands architectes les plus prestigieux. Après cela, le monsieur du métier, qui n'était pas un nul, avait fait un plan de composition d'ensemble.

Je veux bien aujourd'hui qu'après six ans, on remette les choses en cause mais, de remise en cause en remise en cause, on finit pas repousser les projets aux calendes grecques. Donc cela n'a pas été mon mode d'intervention sur des grands projets comme la Confluence, cela ne le sera pas plus sur un projet qui est d'ailleurs en train de sortir de terre ; j'y suis passé samedi, il y a huit jours, justement pour faire le tour d'un certain nombre de projets et en regardant ce qui se passait au Carré de Soie, je voyais les immeubles sortir de terre et je me disais que c'était le futur quartier de la Confluence qui était en train de sortir ici de terre, peut-être avec une desserte qui permettra de relier l'aéroport à la fois au quartier de la Part-Dieu et en même temps à la Presqu'île, donc un quartier qui effectivement aura une certaine force.

Donc on n'a pas l'habitude de faire des projets "à la petite semaine". La perfection n'étant pas de ce monde, il vaut mieux faire que ne rien faire du tout et se contenter effectivement de digressions.

Je retiens cependant la volonté de travailler en partenariat et je suis sûr que ceux qui ont la responsabilité de ce projet sauront mettre cela en pratique.

Voilà, je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. LLUNG.

N° 2010-1294 - urbanisme - Villeurbanne - Opération Gratte-Ciel nord - Acquisitions foncières préparatoires - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1294. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit là-aussi d'acquisitions foncières dans le cadre d'une individualisation d'autorisation de programme pour préparer cette belle opération future concernant les Gratte-Ciel à Villeurbanne. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention de trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président. Un autre quartier où, comme il vient d'être dit pour le secteur de la Soie, il faudra avoir l'ambition de faire un quartier à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. En effet, le projet de ZAC Gratte-Ciel nord est en pleine gestation. La phase de concertation a mobilisé de nombreux Villeurbannais. Si notre groupe soutient l'idée d'étendre le centre-ville, nous souhaitons que ce futur quartier ne soit pas un centre commercial de plus mais bien un centre-ville équilibré et innovant où l'on puisse vivre autrement.

Le projet prévoit la construction de 700 à 1 000 logements. Nous proposons que la moitié des logements soit des logements sociaux, du logement locatif social, du logement en accession sociale ou abordable, du logement étudiant, des domiciles collectifs pour personnes âgées et des projets de coopératives d'habitants comme celui que nous aurons dans la ZAC des Maisonneuves avec le village vertical. Les bâtiments devront bien sûr être à basse consommation.

Le projet prévoit d'installer également 25 000 mètres carrés de surface commerciale, ce qui nous paraît très élevé voire un peu démesuré. Nous nous opposerons à ce que le projet soit articulé autour d'une grande enseigne qui pourrait être Carrefour. Nous préférons innover avec d'autres formes de commerces et une identité moins axée sur la consommation. Il faudrait favoriser les commerces de petite distribution, de filière courte ou d'économie solidaire.

Pour l'accès, il convient de privilégier la marche à pied, le vélo, les transports collectifs et de réduire le nombre de parkings.

L'idée que les Verts défendent depuis des années d'y installer le cinéma Le Zola, qui s'agrandirait avec plusieurs salles, a fait son chemin et est maintenant actée. En lien avec cette activité, nous

verrions bien un pôle d'éducation populaire en offrant des lieux de résidence et de performance pour les artistes et des lieux de rencontre et de partage avec les habitants.

Le lycée Brossolette reconstruit avec une salle polyvalente ouverte sur la ville, le gymnase, le futur groupe scolaire devront être pleinement parties prenantes du projet par un lien fort avec les nouveaux espaces publics, places et rues apaisées et avec les nouveaux équipements culturels.

Voilà quelques idées pour contribuer au projet. Nous voterons bien sûr ce dossier avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. CHABERT : Monsieur le président, mes chers collègues, c'est plutôt sur la forme que je souhaite intervenir ce soir.

En effet, nous sommes appelés à voter ce dossier, avec d'ailleurs quelques autres, qui ont déjà été votés pour certains d'entre eux, qui concernent Villeurbanne. Ce n'est pas la première fois que des dossiers sont présentés au Grand Lyon sans que les élus de Villeurbanne n'aient été consultés ou même simplement dûment informés. Je ne parle pas naturellement de ceux qui siègent à la Communauté urbaine mais tous ne siègent pas à la Communauté urbaine. Cela a déjà été le cas, par exemple pour des études concernant le réaménagement du cours Emile Zola, pour la mise en œuvre d'une anticipation foncière sur le quartier Saint Jean ou pour la révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) des Gratte-Ciel.

Certes, personne ne le conteste et ne dit le contraire, l'urbanisme ou la voirie sont de compétence communautaire, c'est la règle et le droit. Mais rien n'empêche qu'une présentation de ces dossiers soit faite en Conseil municipal et qu'une discussion s'ensuive, préalablement à leur adoption à la Communauté urbaine. C'est un usage démocratique, pratiqué sans doute dans les communes de notre assemblée mais pas à Villeurbanne, en tout cas pas depuis quelques temps et sur certains dossiers. Cela traduit malheureusement un certain mépris pour les élus et pour les populations qu'ils représentent et on peut d'ailleurs se poser la question de savoir, monsieur le président, si finalement l'information ne serait pas meilleure si Villeurbanne, au lieu d'être une commune indépendante, était le dixième arrondissement de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. LLUNG : Le maire de Villeurbanne vous répondrait facilement que cette ville représenterait au moins trois arrondissements de Lyon, sachez compter un petit peu !... Non pas quatre, trois à peu près, c'est le ratio ! Vous êtes bien énervés ce soir à l'UMP, les sondages ne sont pas bons pour les Régionales peut-être, je ne sais pas, ou la loi Lopsi vous met dans des états d'énervement avancé !

Le projet Gratte-Ciel nord est un grand projet d'agglomération... Je respecte vos convictions mais je peux aussi m'exprimer librement et, de plus, vous savez, moi, je n'écris pas mes interventions, donc je suis encore plus libre que vous !

Ce projet Gratte-Ciel nord est un grand projet d'agglomération, il s'inscrit dans ce développement multipolaire que nous souhaitons tous, inscrit au SCOT et qui consiste à éviter les

déplacements superflus. Il concerne une bonne part de la population du centre de l'agglomération, à peu près un tiers de Villeurbannais, qui se sentent donc Villeurbannais. Il s'agit d'un projet d'ampleur. Il consiste -pour faire simple- à doubler le centre-ville tel qu'il existe, à doubler la surface commerciale, à prévoir 700 à 1 000 logements, selon les hypothèses puisque nous sommes en cours d'élaboration du projet.

Je partage le souci d'innovation avec le groupe Les Verts, pas forcément toujours dans les manières de l'exprimer ou sur les manières d'y parvenir mais nous avons le souci d'innover et d'ailleurs le devoir d'innover. Nous sommes dans un quartier où la réalisation de 1934 a ouvert la voie en quelque sorte, qui était peut-être innovante avant l'heure. Cela nous donne un devoir d'exigence pour la suite. Et la suite, rassurez-vous, sera à la hauteur -si j'ose dire- de ce qu'est le quartier des Gratte-ciel aujourd'hui.

Ecoutez, monsieur Chabert, si vous veniez un petit peu plus souvent à Villeurbanne, vous sauriez aussi ce qui s'y passe ! Vous venez au Conseil municipal uniquement, mais ce n'est pas le seul lieu démocratique. Précisément, l'une des innovations, l'une des manières de faire -ce qui n'est sans doute pas ce que vous connaissez- c'est de faire autrement. Avec monsieur Gérard Claisse qui est ici, nous avons engagé une concertation très en amont du projet, qui est d'ailleurs plutôt une participation de la population. Cela se traduit dans le plan de composition urbaine, dans le cahier des charges du programme. Donc le lieu de démocratie, d'échanges est aussi avec la population, dans des réunions qui rassemblent beaucoup de monde : les réunions publiques, ce sont 200 à 250 personnes, les ateliers environ 90 personnes.

Nous avons parlé au Conseil municipal. Alors parlons de ce dossier ! C'est une acquisition foncière, monsieur Chabert, ce n'est pas encore le grand projet Gratte-ciel nord ! Vous prenez prétexte de ce petit dossier pour parler d'autre chose. Laissez-moi vous répondre ! C'est comme ça, vous dites la même chose à chaque Conseil et, en plus, vous donnez l'impression de ne même pas venir au Conseil municipal : on a parlé de la ZPPAUP au Conseil municipal, on a parlé de toutes ces choses-là. Alors cela viendra en temps et en heure, dans peu de temps je pense pour Gratte-ciel nord. Vous pourrez vous exprimer à nouveau. En tout cas, pour ce qui est de cette acquisition foncière, nous sommes pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Dans les formations -cela est pour madame Vessiller, j'ai entendu son intervention tout à l'heure-, dont les groupes peuvent bénéficier, il y a aussi les bilans de ZAC. Donc, à mon avis, il faudra regarder un peu les bilans de ZAC. Mais si vous voulez effectivement qu'il n'y ait personne, qu'il n'y ait que des commerces individuels, équilibrer le bilan de ZAC, cela va être dur, surtout s'il faut exproprier un certain nombre de groupes qui sont dans cette ZAC, cela va être dur ! Je vous mets en garde tout de même.

Donc nous votons ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1295 - urbanisme - Mise en place d'un "fichier commun de la demande locative sociale du Rhône" - Groupement de commandes entre la Communauté urbaine et ABC HLM du Rhône - Autorisation de signer la convention constitutive du groupement - Demandes de subventions auprès du Feder et de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1295. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'une étape sur un dossier concernant la mise en place du fichier commun de la demande de logement social. C'est donc un dossier long et un peu compliqué sur le plan de son avancée. Il a été mis au plan de mandat. Il nous a fallu dix-huit mois jusqu'ici pour obtenir l'accord de tous les partenaires, nombreux, que ce soit l'Etat, le Conseil général, la Région, les communes concernées et le Grand Lyon, les nombreux partenaires bailleurs sociaux (ils sont vingt-cinq), pour arriver à réaliser un accord, un accord politique on peut dire, pour mettre en place un fichier unique de la demande de logement social.

Le principe en est extrêmement simple. Il s'agit d'abord de rétablir l'égalité pour tous afin que lorsqu'une personne fait une demande de logement social, elle s'inscrive pour tout le parc social, pour l'ensemble des bailleurs et que cela soit dans un fichier unique et que n'importe lequel de nos bailleurs puisse gérer la réponse de façon à ce qu'il y ait une égalité entre tous les demandeurs. C'est le premier objectif.

Il s'agit aussi d'analyser mieux le fonctionnement de cette demande : laquelle de celle-ci est la plus en difficulté, celle auprès de laquelle il faut agir plus rapidement, je pense entre autres à la sortie d'hébergement pour libérer de la place et pour poursuivre son itinéraire dans le logement. C'est également une manière d'éviter les faux gestes, d'éviter de mettre des personnes en difficulté là où nous avons des opérations de renouvellement urbain, où nous cherchons à sortir de ces difficultés.

Autrement dit, c'est un instrument de l'action, un outil partagé qui nous permettra de faire mieux, d'analyser plus précisément quelle est la nature de la crise du logement que nous avons. Nous sommes d'accord qu'il y en a une, qu'elle est grave mais on ne peut pas assimiler tous les éléments de cette crise les uns avec les autres. Vous savez que l'on dit volontiers qu'il y a 50 000 demandeurs de logements sociaux mais il y a 32 % de ceux-là qui sont déjà dans un logement social, qui ne sont pas dans la rue. Or, il y a aussi un grand nombre de ceux qui demandent des logements sociaux qui sont sans logement.

Par conséquent, il faut que l'on puisse, à l'aide de cet outil, avec l'ensemble des bailleurs, analyser et répondre à cette demande avec toutes les manières de la caractériser. Bien entendu, mutualiser la réponse qui va être donnée, permettre à quelqu'un qui, par exemple, n'obtient pas chez son bailleur social une mutation parce qu'il n'y a pas d'appartement disponible en plus petit ou en plus grand, de l'obtenir chez le bailleur social d'à côté.

Ceci a fait l'objet d'un accord. Maintenant, il convient de rédiger le cahier des charges qui conduira à l'élaboration d'un cœur système informatique dont le coût vous est proposé dans la délibération. L'Union européenne participe fortement à ce cahier des charges financier mais l'Etat, le Conseil général, la Région, le Grand Lyon, la ville de Lyon aussi. Ce ne sont pas que des

participations financières parce que je répète que ce dossier réunit des partenaires qui ont à traiter de cette demande ; ils sont très nombreux et on peut espérer qu'en faisant cela ensemble, on répondra mieux à la demande de nos concitoyens lyonnais, grands lyonnais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

M. VESSILLER : Merci, monsieur le président. Monsieur le vice-président, chers collègues, le PLH voté en 2006, dans sa fiche action numéro 38, avait prévu la mise en place d'un service public d'agglomération pour l'accès au logement social. Le fichier commun de la demande locative sociale dont nous votons aujourd'hui la mise en place en est enfin la concrétisation, après trois ans de préparation.

Notre groupe votera ce rapport qui constitue une avancée à plus d'un titre. Un fichier unique des demandeurs, accessible à tous les bailleurs, les collecteurs du 1 %, le Grand Lyon et l'Etat, au lieu de cinquante fichiers actuels permettra de mieux répondre aux demandeurs, simplifier leurs démarches, avoir une réponse plus rapide sur les logements disponibles correspondant à leurs demandes dans le quartier ou la commune de leur souhait, donner plus de transparence sur les attributions.

Ce fichier contribuera sans doute aussi à lutter contre les discriminations car il a été montré que si les discriminations dans le logement sont plus fréquentes dans le logement privé, le logement social n'est pas épargné, notamment avec la SACVL qui a été pointée du doigt.

Ce fichier commun est aussi une mutualisation entre bailleurs et, à l'heure où le Gouvernement veut forcer au regroupement des organismes pour n'avoir que des gros, il n'est sans doute pas inutile de montrer qu'au plan local, la coopération est aussi une réponse qui marche sans nécessairement recourir à des fusions.

En terme de gouvernance d'agglomération, ce fichier donnera une vue globale et plus exacte de la situation des demandeurs et des attributions et constituera un outil de pilotage de la politique de l'habitat. Il sera important que les résultats soient présentés en conférence d'agglomération sur l'habitat et au conseil de développement. A terme, nous proposons de réfléchir pour définir comment intégrer dans la démarche les bailleurs privés qui ont un parc de logements conventionnés car ils ont bénéficié de subventions publiques de l'Anah ou du Grand Lyon, ceci afin de mieux garantir que ces logements sociaux privés accueillent bien des locataires remplissant les conditions de ressources. C'est une proposition que nous lançons, qui pourra être étudiée une fois que le fichier fonctionnera déjà bien dans sa configuration initiale.

Par ailleurs, nous proposons, à court terme cette fois-ci, qu'un point d'étape sur la mise en œuvre du PLH soit fait au sein de notre assemblée, par exemple dans le cadre d'une commission générale. Nous souhaiterions avoir, outre une présentation de la production de l'offre et de sa répartition, la situation des bailleurs sociaux, des demandeurs, des difficultés de paiement des loyers -dont la presse s'est fait l'écho il y a quelques jours-, avec un point notamment sur la précarité énergétique qui frappe de plus en plus de ménages, en particulier dans le parc privé. Autant d'éléments qui nous permettraient d'avancer également dans la définition d'une politique de réhabilitation du parc existant, social ou privé, avec des objectifs ambitieux en matière d'économies d'énergie pour faire baisser les charges des occupants à revenus modestes, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Le dossier qu'il nous est demandé d'adopter est d'une importance capitale.

"Encore un fichier !" dirait-on si l'on ne connaissait pas le problème du logement social. Mais il ne s'agit pas là d'une liste tatillonne ou d'un inventaire à la Prévert mais d'un fichier s'ancrant chaque jour dans tous les domaines et à tous les échelons. Au contraire, il nous faut dire : "Enfin un fichier unique !". Oui, le dispositif que nous allons créer constitue un progrès, tant les chiffres donnent le tournis : cinquante fichiers existent localement pour recenser la demande de logement social. Dès lors, il est complexe pour les demandeurs de trouver le bon interlocuteur, ce qui les oblige à faire de nombreuses démarches et, pour les opérateurs, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de l'offre locale. De ce fait, ce sont souvent les personnes défavorisées qui doivent attendre le plus longtemps.

Impulsé par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009, le dispositif de fichiers communs existe déjà dans un certain nombre de collectivités, la plus proche de nous étant le département de l'Isère.

Le quinzième rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement en France souligne l'importance d'une meilleure connaissance de la situation locale des besoins sociaux pour adapter la réponse. Selon ce rapport, toujours 10 millions de personnes vivent dans une situation de mal-logement, dont 600 000 connaissent une absence de logement. Il nous faut donc accroître l'offre de logement, de même que sa qualité afin de lutter contre l'habitat indigne. En ce jour de février 2010, souvenons-nous que c'est justement en février 1954 que l'Abbé Pierre a lancé son célèbre appel.

Face à ces enjeux et aux progrès en matière de gestion que ce fichier amènera, la contribution demandée à la Communauté urbaine est à la hauteur. Souhaitons que cette mise en commun permette aux différents partenaires de mieux travailler ensemble ! Saluons aussi l'effort des autres collectivités comme le Conseil général !

En effet, ce dossier soulève un autre problème, celui de la multiplicité des opérateurs compétents en matière de logement social. Nos concitoyens gagneraient à voir cette situation se simplifier. Espérons que des réflexions seront menées dans ce sens dans le cadre de la réforme des collectivités ou du processus métropolitain. Chacun veut mener sa politique, nous préférons qu'il y ait une politique pour chacun. Nous voterons donc ce rapport avec conviction.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le président, chers collègues, en préalable, je voudrais d'abord rectifier une information erronée qui a été donnée sur la SACVL par rapport à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Au contraire, la SACVL va faire l'objet d'une communication de la Halde par rapport à son exemplarité en matière d'attribution puisque sa commission d'attribution est une des premières qui a anonymisé les demandes.

Simplement, à l'occasion de cette délibération, je voudrais me réjouir de l'avancée du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, un projet qui trouve son origine en 2004

quand le service interadministratif du logement (SIAL) ferme son accueil, renvoyant sur les autres lieux d'accueil (mairies, bailleurs, associations) des demandeurs souvent en grandes difficultés.

L'Etat, le Grand Lyon et des communes engagent alors une réflexion sur le peuplement et les attributions dans l'agglomération lyonnaise en 2005 qui aboutit à deux propositions : d'une part, un fichier commun de la demande et, d'autre part, une plate-forme d'agglomération d'accueil, d'information, d'orientation des attributions. L'engagement et la détermination des deux vice-présidents, Yves Blein dans le mandat précédent et Olivier Brachet aujourd'hui, ceux d'ABC HLM, ceux des services du Grand Lyon ont permis de dépasser les obstacles techniques et, il faut bien le dire, des résistances ou des interrogations plus politiques. Il a fallu du temps pour aboutir à cette décision de création du fichier commun.

Ce fichier commun va permettre d'abord -et c'est là l'essentiel- une simplification pour les demandeurs de logement qui ne seront plus contraints de déposer une demande à chacun des guichets (bailleurs, réservataires) pour multiplier leurs chances d'accès à un logement. Une demande déposée, quel que soit le lieu, sera prise en compte par l'ensemble des attributaires de logements. Ce fichier commun permettra d'avoir une meilleure traçabilité, visibilité de l'historique d'une demande, donc une meilleure garantie d'équité, de transparence, de non-discrimination. Enfin, ce fichier permettra d'avoir une connaissance en temps réel de la demande de logement, de ses caractéristiques, de son évolution, donc en retour une meilleure capacité à orienter l'offre de logement.

Pour autant, ce fichier commun doit être une première étape d'une ambition plus large, celle de mettre en synergie, de mettre davantage en commun les contingents de chacun des attributaires de logements pour viser à une meilleure qualité des réponses aux demandeurs de logement et un meilleur équilibre de peuplement.

La mise en œuvre du droit au logement opposable (Dalo) montre l'enjeu que recouvre ce travail partenarial autour des attributions de logements. Aujourd'hui, 42 % des bénéficiaires du droit au logement opposable refusent le logement qui leur est proposé du fait de l'insuffisance de prise en compte des besoins du requérant -seul le contingent du SIAL est aujourd'hui mobilisé- et, souvent, la localisation des propositions se concentre sur des secteurs ou des communes ayant déjà une forte proportion de logements sociaux, même si les volumes sont relativement faibles : 248 baux signés au titre du Dalo en 2009.

Aussi serait-il souhaitable, comme nous l'avons proposé avec Olivier Brachet au comité de pilotage du plan départemental d'accès au logement pour les personnes défavorisées, de mobiliser l'ensemble des contingents et des partenaires (ceux de l'Etat, du Grand Lyon, des communes, du Conseil général, des bailleurs, des collecteurs du 1 %) pour améliorer qualitativement les propositions de logements pour les bénéficiaires du Dalo, ce partenariat pouvant être l'embryon de cette plate-forme d'accueil, d'information, d'orientation des demandeurs et d'attribution à l'échelle de l'agglomération.

Notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DAVID : Monsieur le président, chers collègues, je souhaite apporter à mon tour, au nom du groupe Socialiste et apparentés, quelques éléments d'appréciation à propos de la future mise en place du fichier commun de la demande locative sociale.

Le travail de réflexion engagé depuis longtemps, disons un peu plus de deux ans, a permis de surmonter un certain nombre de difficultés et de parvenir aujourd'hui à une forme plus aboutie du projet. C'est un délai long de préparation qui révèle sa complexité.

Bien évidemment il ne suffira pas de créer une base commune centralisant des données informatiques pour résoudre immédiatement la situation à laquelle doit faire face l'ensemble des acteurs du logement social, en substance satisfaire des milliers et des milliers de demandeurs à l'échelle du département du Rhône. Au quotidien, la mission n'est pas chose simple, nous le savons bien. En ma qualité de maire et de présidente d'un office public de l'habitat, j'atteste de cette réalité prégnante. Il nous faut en effet tenter de répondre à cette double exigence bien légitime de la part des citoyens : pouvoir se loger dans de bonnes conditions et à un prix de loyer raisonnable. Parce que nous savons que cela correspond à une attente forte, le Grand Lyon poursuit une politique ambitieuse pour la réalisation de nouveaux programmes d'habitation, à la hauteur des besoins de logement mais aussi des enjeux de renouvellement urbain du territoire.

La mise en place du fichier commun présente plusieurs avantages : il s'agit avant tout de simplifier les démarches des demandeurs contraints jusqu'à présent, avant même de pouvoir prétendre à un logement, de suivre un parcours digne d'un marathon. Il a été clairement admis par les bailleurs concernés, les collectivités territoriales et les organismes collecteurs, que l'actuel système d'enregistrement n'était pas satisfaisant. A l'avenir donc, un imprimé commun à toute demande de logement social ou de mutation sera proposé, ce qui assurera en même temps une transparence totale entre tous les dossiers.

Par ailleurs, nous pourrions disposer d'une connaissance plus fine de la demande et donc envisager notamment une meilleure prise en compte du public prioritaire. Cela permettra aussi, je l'espère, un partenariat renforcé entre les différents acteurs du logement qui devront davantage faire converger leurs actions par rapport à l'état de la demande de logement social. Celle-ci est, par définition, une nécessité qui évolue dans le temps, d'après la sociologie des ménages et la typologie des logements adaptée à leur composition.

Avec le lancement du projet de fichier commun de la demande locative sociale, similaire à ce qui existe déjà dans une quinzaine de départements avec de pleines réussites, nous nous doterons d'un outil supplémentaire au service des commissions d'attribution des logements dans leur rôle prépondérant pour l'amélioration de la qualité de l'offre locative dans notre agglomération.

Il s'agit là d'une décision d'intérêt général que le groupe Socialiste et apparentés approuve pleinement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

N° 2010-1303 - urbanisme - Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion de l'ancien camp militaire - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession avec la SERL - Modification du dossier de création - Approbation du dossier de réalisation, du projet de programme des équipements publics (PEP), du projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et du bilan financier prévisionnel - Participations de la Communauté urbaine à la réalisation d'équipements et à l'équilibre et du bilan - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1303. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, ces dernières années, les ZAC de référence de l'agglomération étaient plutôt situées en centre-ville. On peut citer Confluence, le Bon Lait à Bron, etc. Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir se concrétiser ce projet de la ZAC Castellane à Sathonay Camp, permettant de réutiliser l'espace d'anciennes casernes à proximité du centre historique, d'une part, et de la gare de Sathonay Rillieux, d'autre part.

Il y a quelques années, la visite du quartier Vauban à Fribourg, aussi une ancienne caserne, par de nombreux élus avait permis de voir ce que l'on pouvait faire en matière d'écoquartier. Cette visite a été un déclencheur puisque, peu de temps après, le projet européen Concerto permettait d'améliorer grandement le projet Confluence.

Par la suite, le référentiel habitat durable, élaboré avec l'Agence locale de l'énergie du Grand Lyon, a permis de fixer des règles pour les constructions dans ces ZAC, devant les réglementations thermiques.

J'espère que, dans quelques années, il ne sera plus nécessaire de franchir les frontières pour visiter un quartier exemplaire et que ce quartier de Sathonay Camp deviendra une nouvelle référence.

Il faut noter que ce projet a été retenu par la région Rhône-Alpes, dans le cadre de son appel à projets quartiers durables en novembre 2009.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. FLEURY : Merci, monsieur le président. Chers collègues, si le groupe Synergies-Avenir prend la parole ce soir sur ce dossier, c'est bien pour souligner l'exemplarité de la conduite du projet de la ZAC Castellane.

Cette ZAC est une véritable éco-ZAC, comme nous voudrions en voir d'autres se réaliser. Il n'est pas coutume que nous nous gargarisions mais, lorsqu'un projet est aussi remarquable, il convient de le dire, de le souligner et de s'en inspirer. Il est vrai que nous constatons une évolution quant à l'intégration de critères de développement durable au sein des ZAC récentes.

Celle de Castellane à Sathonay Camp synthétise et intègre ces dimensions.

Si l'ancienne friche militaire, située en plein cœur de la commune, constitue une fantastique opportunité foncière de 32 hectares, il conviendra d'être vigilant sur son intégration par rapport au centre-bourg. Le projet d'aménagement tient compte de cette contrainte et ne sera pas déconnecté du reste de la commune. Bien au contraire, il constituera le centre névralgique de la commune et accueillera de nouveaux services publics et commerciaux pour répondre aux besoins des habitants, assurant en cela une vraie vie de quartier.

Les espaces verts et les plantations existants sont conservés ou renouvelés. De nouveaux aménagements paysagers et végétalisés structureront ce nouveau quartier.

La création de cet espace est l'occasion de repenser l'ensemble des modes de déplacements dans la commune et vers l'extérieur. Dans cet esprit, les lignes de bus existantes ont été prolongées. Le développement des modes doux par l'aménagement de pistes cyclables, la création de dessertes pour ce nouveau quartier, sa connexion à la voie verte de la Dombes ainsi qu'à la gare de Sathonay Rillieux en sont l'illustration.

Ces aménagements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les bâtiments construits dans ce périmètre respectent les préconisations du référentiel habitat durable du Grand Lyon. L'accent a été mis sur les énergies renouvelables et la limitation du gaspillage : collecte des eaux pluviales, mise en place de noues paysagères, création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie collective au bois qui desservira non seulement les immeubles de ce quartier mais également le pôle de gendarmerie. L'éclairage n'a pas non plus été oublié puisque le matériel utilisé sera à basse consommation d'énergie et il y aura une recherche dans la limitation du nombre de points lumineux.

Enfin, les travaux de démolition et de terrassement qu'engendrent le chantier seront récupérés sous forme de matériaux inertes et la terre extraite sera réutilisée et valorisée au maximum pendant la phase des travaux.

Outre ces éléments techniques, ce projet a fait l'objet d'une véritable concertation, déclinée en des ateliers de réflexion pendant sept ans. Plusieurs réunions publiques d'information ont été réalisées à chaque moment clé de l'élaboration du projet. L'édition de lettres d'information présentait le projet et son évolution. Les habitants avaient à leur disposition un cahier destiné à recueillir leurs observations. Enfin, une enquête publique a été organisée sur l'aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales.

Cet ensemble intègre l'objectif des trois fois 20, c'est-à-dire 20 % de réduction des gaz à effet de serre, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % d'économies d'énergie.

Il faut rappeler que l'exemplarité de ce projet a permis de poser sa candidature au concours régional et national des écoquartiers et il s'est également vu remettre le prix décerné par le Conseil en architecture, en urbanisme et en environnement (CAUE) du Rhône.

Nous ne pouvons qu'être favorables à cette délibération et souhaitons qu'elle soit un modèle pour les futurs projets d'aménagement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, MM. Barge, Bouju, Brachet, Giordano n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2010-1307 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS) pour l'organisation du 3^e forum de l'emploi en économie sociale et solidaire de Lyon, à l'initiative de l'association Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1303. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Il s'agit d'une attribution de subvention à la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire pour l'organisation du 3^e forum de l'emploi. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, chers collègues, je tiens à rappeler qu'une partie de l'histoire de l'économie sociale et solidaire est attachée au territoire lyonnais. En effet, les valeurs portées par l'économie sociale et solidaire ont trouvé à Lyon et dans le Grand Lyon à s'incarner dans de nombreuses initiatives coopératives, mutualistes et associatives. Ce n'est plus un secteur à la marge, il est aujourd'hui totalement intégré au système économique dit "classique". Cependant, il s'en différencie essentiellement par ses finalités : une économie au service de l'homme ainsi qu'une appropriation équitable des profits. D'ailleurs, dans l'agglomération, ce secteur représente 12,2 % des entreprises et 9,8 % des emplois, dans des secteurs relativement épargnés par la crise : l'éducation, le secteur sanitaire et social, les services à la personne. De plus, dans les quartiers en politique de la ville, il contribue véritablement au développement économique ainsi qu'à leur nécessaire désenclavement, ce qui n'est pas négligeable en période de crise économique.

Dans le plan de mandat du Grand Lyon 2008-2014, l'économie sociale et solidaire est devenue une composante essentielle du développement du territoire. Ainsi, ce secteur de développement se décline dans chacune de nos politiques :

- l'entrepreneuriat, avec 7 coopératives d'activités et d'emploi,
- une aide au dispositif reprise,
- la transmission par les salariés portés par l'Union régionale des sociétés coopératives (Ursocop) Transmea,
- la finance solidaire, avec le soutien des plates-formes financières de microcrédits, l'ADIE et RDI,

- l'habitat, avec un projet de coopérative d'habitants qui représente une alternative entre le logement social et la copropriété,

- enfin, le volet solidaire avec un soutien au commerce équitable et ainsi le soutien à la plate-forme logistique à Vaulx en Velin et le salon européen du commerce équitable et une volonté de développer un tourisme solidaire avec la prise de compétence tourisme par le Grand Lyon.

C'est donc en cohérence avec toutes ces actions que le Grand Lyon a répondu présent comme partenaire de ce temps fort ouvert au grand public.

Ce 3^e forum de l'emploi et des métiers des 22 et 23 janvier 2010 a mobilisé 88 exposants et 2 900 visiteurs et, dans une précédente intervention, je souhaitais que ce type de manifestation puisse s'ancrer dans notre agglomération et puisse permettre de rendre visible le secteur de l'économie sociale et solidaire tout en proposant des emplois. Aujourd'hui, en tant que vice-présidente membre du GAEC, je ne peux que me féliciter des retombées positives de ce forum et je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1308 - développement économique - Dispositif régional Securise'ra - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1309 - développement économique - Dispositif régional Securise'ra - Attribution d'une subvention à l'association Alliés pour son programme d'actions 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1308 et 2010-1309. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de deux délibérations qui accompagnent la gestion des ressources humaines des entreprises et de leurs salariés par le soutien au dispositif régional Securise'ra avec l'attribution d'une subvention à Techlid et d'une subvention à l'association Alliés. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention de cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme PIERRON : Monsieur le président, chers collègues, le dispositif Securise'ra pour l'aide à la gestion des ressources humaines dans les entreprises de moins de 250 salariés est un apport notable de la majorité régionale sortante.

C'est un dispositif économique pragmatique, appuyé sur une bonne connaissance du tissu local composé, pour Rhône-Alpes, aux deux tiers de petites et moyennes entreprises. A majorité sous-traitantes, celles-ci sont soumises au premier chef à la pression des donneurs d'ordre dont la conception des ressources humaines -actionnariat oblige- est plus proche du presse-citron que du vivier de compétences.

Securise'ra -que l'on doit, je le rappelle, à la conseillère déléguée Christiane Puthod ; comme quoi, on a toujours besoin de communistes chez soi !- renouvelle également les relations et les habitudes de travail entre pouvoirs publics et entreprises et les fait évoluer d'une logique de guichet à une logique de partenariat. À l'heure où le moindre centime d'argent public dépensé passe pour un effroyable gaspillage, pour le résultat d'une collecte d'impôts inutile, les collectivités locales ne peuvent certes plus passer pour des tiroirs-caisses.

Via les contrats territoriaux emploi-formation (CTEF), Securise'ra permet de sensibiliser l'ensemble des partenaires sociaux à une logique d'aménagement et de développement du territoire. En effet, les CTEF réunissent, au plus près des besoins des territoires, une quarantaine d'acteurs et partenaires de l'emploi et de la formation (institutions, syndicats patronaux et salariés, élus locaux) pour définir ensemble les priorités à mettre en œuvre. 50 % des budgets formation continue et apprentissage de la région Rhône-Alpes sont déjà alloués aux CTEF, ce qui leur donne toute leur efficacité territoriale.

Dans ce registre, le groupe Communiste souhaiterait que notre Communauté prévienne, dans ses dispositifs propres et partagés, l'association plus large des conseillers communautaires dans des comités de suivi et des commissions de contrôle, autant que de besoin.

En ce qui concerne Sécurise'ra, il serait particulièrement intéressant de suivre le processus d'adhésion des entreprises au dispositif. En effet, la logique de coopération -on le perçoit bien à la lecture des résultats 2007-2009- pour les bassins ouest et centre-nord a encore besoin de convaincre les chefs d'entreprises. L'isolement géographique parfois, la bataille pour remplir les carnets de commande ou pour honorer les *deadlines*, la concurrence sauvage dans un marché européen aux barrières douanières si faibles laissent peu d'espace pour la planification des ressources humaines. Pourtant, des salariés bien formés et motivés par un salaire et des conditions de travail décentes, par un management humain et une sécurité d'emploi, c'est ce qui garantit un développement durable de nos territoires dans un pays où, contre toute idée reçue, la productivité est la plus élevée au monde. On ne va tout de même pas s'excuser d'avoir des politiques publiques et des réglementations nationales qui voient plus loin que le bout de leurs dividendes annuels !

Je souhaiterais incidemment remarquer que le faible nombre de salariés ayant bénéficié d'un dispositif Diapason de la Maison de l'emploi dans les deux dernières années pour accompagner son projet de formation et de sécurisation d'emploi est tout à fait révélateur du peu de cas que l'on fait de la formation continue dans les parcours professionnels, alors qu'elle est un atout majeur de la ressource humaine.

À ce propos, le groupe Communiste et intervention citoyenne souhaite que notre collectivité soit particulièrement vigilante à ce que le dispositif Sécurise'ra ne perde pas sa dimension anticipatrice au profit de la mission de pompier social que représente l'accompagnement des opérations de mutations, c'est-à-dire -moins pudiquement- les fermetures et licenciements. La crise économique, celle qui dure depuis quarante ans du fait

de choix industriels désastreux, provoque des faillites et des licenciements dont je vous épargnerai les derniers chiffres. Malgré tout, les réflexions et politiques sociales ont jusqu'alors continué à évoluer, notamment grâce à la hauteur de vue des pouvoirs publics.

Cet énième avatar de la crise, quelle que soit sa gravité, ne doit pas être prétexte à sacrifier ce que l'on considérerait comme des cerises sur le gâteau : l'égalité entre hommes et femmes, à l'embauche et dans le déroulement de carrière, l'embauche effective et massive de personnels porteurs de handicaps, l'embauche sur la base des compétences, des diplômes, de l'expérience, en dehors de tout autre critère discriminatoire, la promotion professionnelle et sociale par le financement de plans de formation ambitieux, la transmission des savoirs, la responsabilité des employeurs vis-à-vis des situations de précarité de leur salariés... ce ne sont pas des luxes de société occidentale dont on s'occupera quand l'urgence sera passée. Si l'on avait attendu que les urgences soient passées, la Déclaration des droits de l'homme ne serait jamais née. Il y a donc lieu de les appliquer, dans le monde du travail comme ailleurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, M. Desseigne n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2010-1308 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1310 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la conférence des maires Rhône-Amont - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1311 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Comité de Bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBELS) pour l'animation économique sur les conférences des maires des Portes du Sud, Lômes et Coteaux du Rhône, vallée de la Chimie et Lyon 7° - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1312 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association San Priote pour l'insertion par l'économie (ASPIE) pour l'animation économique sur la conférence des maires Porte des Alpes - Soutien au programme d'action 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1314 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2010-1315 - développement économique - Schéma d'accueil des entreprises - Enveloppe non territorialisée - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2010-1316 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour l'animation économique sur les conférences des maires Nord-Ouest et val d'Yzeron - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1317 - développement économique - Attribution d'une subvention au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour l'animation économique sur la conférence des maires Val de Saône - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2010-1318 - développement économique - Attribution d'une subvention à la chambre de commerce et de l'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la conférence des maires du Plateau Nord - Soutien au programme d'actions 2010 - Convention triennale 2010-2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1307 à 2010-1312 et 2010-1314 à 2010-1318. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le président, huit rapports regroupés, sept qui ont trait à l'animation territoriale développement économique et à l'action de nos développeurs économiques sur l'ensemble du territoire et un qui a trait à la requalification des zones industrielles directement liée à l'action de nos développeurs économiques. Avis favorable de la commission sur l'ensemble des ces rapports. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, j'interviens sur l'ensemble des dossiers qui concernent le dispositif d'animation économique territorialisé.

Comme ceux-ci l'indiquent, il s'agit de mieux connaître pour mieux répondre aux attentes des entreprises, d'être plus réactif et de tenir compte des temps de l'entreprise, de fidéliser ces entreprises sur nos territoires. D'où deux missions : celle d'environnement urbain et d'aménagement et celle d'interface et d'accompagnement de celles-ci et, en particulier, des services collectifs à développer dans ces zones industrielles.

La lecture des dossiers qui portent sur les neuf zones industrielles et la présentation en commission économique me conduisent à quelques remarques pour de nouvelles propositions.

D'abord, pour souligner l'égalité de traitement entre les différentes zones industrielles de notre agglomération de la part de notre collectivité, ce qui contribue à un développement équilibré des territoires, c'est très bien.

Ensuite, prendre en compte les attentes des salariés, individuellement et collectivement, d'où la nécessité de se rapprocher des comités d'entreprises ou des organisations représentatives des personnels. Cette nécessité étant absente des rapports, il conviendrait de faire évoluer cette conception de notre gouvernance.

La lecture, ce week-end, du Livre blanc de la CCI sur l'industrie m'amène à élargir mon propos. Celle-ci affirme le besoin de prioriser la reconquête industrielle nécessaire à notre région urbaine. Elle souligne au passage la fragilité que représente le seul développement du tertiaire, critique la mono-spécialisation que préconisent certains experts à la course au profit immédiat, les raisons de risques sociaux et d'inefficacité économique étant mises en avant. Elle souligne l'intérêt de la diversification qui -je la cite- "accroît le potentiel de fertilisation croisée, souvent à la source d'innovations fructueuses, induisant des parcours professionnels plus riches et des compétences locales plus variées, les logiques de coopération, de mutualisation -c'est toujours la CCI qui parle-, de veille et de prospectives développées". Je partage complètement cette conception car, à mon sens, c'est là que réside le fond de l'attractivité de nos territoires.

À ce stade de mon intervention et au nom du groupe Communiste, je me permets de proposer une séance de travail avec la CCI sur cette question de la reconquête industrielle de la région urbaine, avec bien entendu les partenaires sociaux et notre commission économique, sur cette grande question et d'avoir une réflexion -qui existe d'ailleurs mais de la faire partager- sur les friches industrielles, comme c'est le cas pour le devenir de la friche Givaudan dans le huitième, voir Saint Jean Industrie, voir -comme il a été rappelé tout à l'heure- Nexans.

J'en viens aux comportements des grands groupes qui surdéterminent tout dans ce monde du capitalisme financiarisé, en crise permanente et qui, parfois -comme je le rappelais à une séance précédente-, détruisaient ce que nous construisions de notre côté. Les résultats de ces grands groupes pour l'année 2009 commencent à être connus. La presse s'en fait l'écho et c'est l'occasion pour les grands actionnaires et la direction du MEDEF de faire payer la note de la crise, plus salée que prévue, par les salariés, les collectivités, les Etats.

Pis encore, je lis dans les rapports de certains groupes que le maintien de la rémunération des actionnaires, en ce temps de difficultés et de crise, est le seul critère et objectif à atteindre. La palme semble bien revenir au groupe Sanofi-Aventis qui, lui, voit la progression de son résultat net progresser de 17,9 % et la rétribution des actionnaires en 2009 de 9 %. Mais ce résultat est obtenu selon trois facteurs : la pandémie -et les salariés ont beaucoup travaillé pendant cette période-, le crédit impôts/recherche (CIR) -quasiment du cash- soit 25 M€ d'exonération fiscale pour ce groupe en 2008, les autres concours des collectivités publiques, dont les pôles de compétitivités qui permettent à ce groupe de se désengager de sa propre recherche et, enfin, des économies d'échelle dont l'objectif pour ce groupe, d'ici 2013, s'élève à 2 milliards d'euros (3 000 suppressions d'emplois en 2009 ou en cours, 1 300 chercheurs et fermetures de sites de RD ; et l'objectif pour 2010 est annoncé doublé).

La grève des salariés des différents sites le mois dernier a révélé l'ampleur du malaise et le comportement méprisant et hautain de cette direction à l'égard de ceux qui créent sa richesse. Pour se redorer le blason, la direction du groupe invite demain à la Maison de la chimie, à Paris, les élus de ses sites (maires, conseillers généraux, députés et sénateurs). Avec les salariés du groupe, j'y serai pour faire prévaloir une autre conception du développement de l'activité économique, basée sur la valorisation du travail humain, de l'activité créatrice des

femmes et des hommes qui, de l'ouvrier au chercheur, font la richesse de notre pays. Et si vous le souhaitez, chers collègues, cher président, je peux aussi vous représenter à cette rencontre demain. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien et j'y serai personnellement. Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité, M. Desseigne n'ayant pris part ni au débat ni au vote sur le dossier n° 2010-1316 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2010-1319 - développement économique - Cartoon Movie - Forum européen du long métrage d'animation - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1319. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Il s'agit du soutien au Forum européen du long métrage d'animation Cartoon Movie pour sa deuxième édition à Lyon, après un bilan satisfaisant pour la première édition. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Intervention retirée pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

QUESTIONS ORALES

Question du groupe Les Verts relative aux procédés alternatifs au salage de la voirie

M. LE PRÉSIDENT : Comme les Conseils ne sont pas assez longs, nous avons maintenant des questions orales.

Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme BAUME : Merci, monsieur le président.

Elaboré chaque année par le Grand Lyon par la direction de la propreté, le plan d'intervention hivernale prévoit des opérations de déneigement et de salage indispensables à l'amélioration de la circulation ainsi qu'à la sécurité des piétons en cas de précipitations neigeuses.

Selon la force des épisodes climatiques hivernaux, le sel répandu sur les 2 600 kilomètres de voiries du Grand Lyon peut atteindre des quantités très importantes comme les 3 000 tonnes de sel, provenant notamment d'Afrique ou d'Espagne, depuis le début de cet hiver.

Or, une grande partie de cette saumure répandue sur la chaussée se retrouve projetée sur les alignements d'arbres sous la forme d'aérosol et d'embruns par le passage des voitures. Les conséquences pour les arbres et le sol sont catastrophiques : le chlorure de sodium provoque une dégradation des propriétés du sol et un empoisonnement des arbres par les racines qui absorbent le sel.

Des procédés alternatifs au salage existent : l'utilisation des copeaux de bois a fait son apparition dans plusieurs communes en Suisse, dont Berne qui l'a testé cet hiver. Favorisant l'adhérence des piétons et la fonte de la glace, ce procédé est entièrement écologique. Le bois nécessaire à la fabrication est récupéré dans les scieries, les plaquettes sont très peu corrosives contrairement au sel et, à la fin de l'hiver, les résidus biodégradables s'évacuent avec les pluies. Enfin, elles s'intègrent aux boues des stations d'épuration ou se décomposent naturellement voire servent de bois de chauffage. Cette technique a également des avantages économiques. Alors que le salage doit être répandu deux à trois fois par jour, l'épandage de plaquettes de bois sécurise immédiatement les trottoirs et les routes pendant cinq jours. Enfin, le recours à cette technique engendrerait moins de désagréments esthétiques que celle du salage.

Aussi le groupe des élus Verts au Grand Lyon souhaite savoir si le recours à l'épandage de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux pourrait être étudié et, le cas échéant, employé sur le Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Philip.

M. le vice-président PHILIP : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, comme vous l'avez dit, la direction de la propreté a en charge le déneigement de 2 600 kilomètres de voies du Grand Lyon et, comme vous le savez, nous avons une hiérarchisation à trois niveaux d'intervention à l'échelle de l'agglomération, en fonction du trafic et des équipements desservis.

Les services du Grand Lyon adaptent aussi leur dispositif d'épandage du fondant routier en fonction du type de traitement. Les ouvrages d'art aérien, les ponts, les passerelles et les bretelles, les voies sensibles au verglas sont traités préventivement avec un produit adapté. Il s'agit d'un produit à base d'urée, non polluant et sans aucune action néfaste sur les bétons, armatures, enrobés et plantations. La rémanence de l'urée, donc son action contre le verglas, est de soixante-douze heures.

Les voies et points stratégiques de l'agglomération sont également traités préventivement - comme vous l'avez dit d'ailleurs - par projection de saumure. La saumure n'est pas du sel mais une solution aqueuse composée d'eau saturée en sel, c'est-à-dire qu'il y a 77 % d'eau et 23 % de sel, beaucoup moins agressive pour l'environnement que le sel et a une action immédiate.

L'action préventive se limite malheureusement à des précipitations de neige de l'ordre d'un à deux centimètres. Au-delà de deux centimètres de neige, la saumure seule est inefficace. Un ajout de sel est donc indispensable pour le traitement curatif. C'est ce que l'on appelle la bouillie de sel. Elle a ainsi à la fois une action

immédiate mélangée avec la saumure, une action différée dans le temps avec le sel.

Afin d'assurer une meilleure prise en compte des problématiques environne-mentales, les équipes du Grand Lyon ont déjà fait beaucoup évoluer le dosage du salage sur la Communauté urbaine puisque l'on est passé de 100 grammes par mètre carré il y a quinze ans à 17 grammes par mètre carré à ce jour pour une action tout aussi efficace.

Les copeaux de bois sont effectivement moins corrosifs que le sel et permettent d'assurer la sécurité des cheminements piétonniers, notamment en augmentant le pouvoir d'adhésion sur le verglas pour les piétons. En revanche, ce n'est en aucun cas un fondant routier tel le chlorure de sodium permettant de faire rapidement disparaître la neige et ainsi d'assurer la sécurité des usagers. Pour y aboutir, les copeaux de bois une fois torréfiés sont imprégnés de magnésium ou de chlorure de calcium. Enfin, et contrairement aux gravillons, les copeaux de bois ne sont pas éjectés par les voitures, la chaussée doit donc ensuite faire l'objet, au terme de chaque épisode de verglas ou de neige, d'un balayage des résidus ou d'une évacuation vers des sites appropriés.

De plus, l'utilisation de ce processus pour les territoires où les risques de neige ou de sel sont réguliers, avec maintien dans le temps des températures froides, est tout à fait adapté. Ce n'est pas forcément adapté à l'agglomération lyonnaise où, en dehors de cette saison exceptionnelle, il y a nécessité de maintenir l'adhérence des piétons et des véhicules sur un temps très court.

Dans ces conditions, on est tout à fait d'accord pour étudier les choses mais, dans les conditions lyonnaises, il y a deux risques : le premier serait de saturer les stations d'épuration avec les copeaux qui vont bloquer ensuite les stations d'épuration d'eau et le deuxième est le coût puisque, non seulement il faut mettre les copeaux mais il faut ensuite les balayer à chaque épisode neigeux.

Je vous propose d'en rediscuter dans la commission dont nous faisons partie tous les deux. De toute façon, une délibération vous sera soumise avant l'été, tenant compte de l'expérience de l'enneigement de cette année. Des points me paraissent prioritaires, ce n'est peut-être pas la question des copeaux ; ce sont les trois points suivants :

- le premier est que les voies principales de bus et de trolleys ne font pas forcément partie des secteurs prioritaires aujourd'hui ; je pense qu'il faudrait que nous travaillions avec le Sytral pour que toutes les lignes importantes de bus soient déneigées comme des lignes prioritaires ;

- deuxièmement, nous avons une réflexion à avoir sur les trottoirs et c'est peut-être à ce niveau-là que les copeaux peuvent avoir un intérêt ;

- enfin, nous avons une réflexion à avoir sur les pistes cyclables qui, je vous le concède, n'ont pas toujours été très bien déneigées.

Donc, si vous le voulez bien, on pourra discuter de cela dans la commission et proposer une délibération avant l'été.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappelle que les trottoirs sont aujourd'hui pris en charge par les riverains. Je ne proposerai pas au Grand Lyon de prendre en charge ces trottoirs car je ne sais combien de centaines de milliers de kilomètres sont effectivement à la charge des riverains et nous aurions quelques petits problèmes de financement du Grand Lyon sur les problèmes de nettoyage.

Deuxième suggestion, nous avons des services qui ne sont pas mauvais. Ce n'est pas la peine, à chaque fois, de leur réinventer le copeau de bois, ils réfléchissent un peu sur ce qu'ils font.

**Question du groupe Centriste et démocrate
relative à une demande d'organisation
d'une commission générale sur le projet Confluence**

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Le 10 décembre dernier, vous présentiez à la presse les esquisses du cabinet Herzog et de Meuron pour la phase 2 du projet plus global Confluence, lui aussi lancé par Raymond Barre.

La presse a été abondamment informée, ce qui est normal. Mais il est anormal que les élus ne soient informés que par les médias, tant ce projet est important pour le développement de notre agglomération. Les grands projets, même lorsqu'ils sont esquissés par les plus grands architectes, se décident ici, par les représentants élus des communes et de leurs habitants. Rappelons-nous que le défaut d'information des élus a déjà été une fois le fondement, même peut-être provisoire, de la remise en cause par le juge d'un projet qui vous est cher.

Nous devons délibérer dans le courant de l'année sur la création d'une ZAC pour la phase 2 de la Confluence. Vu l'importance de cette phase et des investissements qui lui seront nécessaires, il nous semble logique qu'un débat général précède toute délibération technique.

C'est pourquoi, au nom du groupe Centriste et démocrate, je vous demande la réunion assez rapide d'une commission générale pour débattre de la phase 2 de la Confluence.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Sans problème. Vous n'avez pas besoin d'intervenir, c'est quand vous le souhaitez.

M. AUGOYARD : Quand ?

M. LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas. A la prochaine réunion de Conseil communautaire, nous commencerons un peu plus tôt par une séance de commission générale.

M. AUGOYARD : Parfait !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ce sera aussi peut-être en fonction de l'emploi du temps de messieurs Herzog et de Meuron qui sont un peu pris dans le monde mais on verra.

Merci beaucoup, mes chers collègues. On m'avait dit que ce serait un Conseil court, je vois que nous y arrivons.

(La séance est levée à 21 heures).
